

4^e congrès

C O L L O Q U E T H E M A T I Q U E

Quand les
inégalités
deviennent-elles
insoutenables

**Vendredi 11 et Samedi 12
Juin 2010**

Centre d'accueil et de
conférences de la
Fondation Mohammed VI
Avenue Allal El Fassi,
Madinat Al Irfane
Hay Riad, Rabat

Présentation

La question des inégalités au Maroc, notamment dans sa dimension économique, constitue un point aveugle de la recherche à la fois théorique et empirique. Pourtant, dans l'opinion, l'impression qui semble se dégager de l'observation de la configuration des niveaux de vie est celle d'un écart profond en termes de richesses entre les catégories aisées et les populations défavorisées, voire d'un creusement des inégalités au fil du temps et d'une polarisation accrue des revenus, des actifs et des patrimoines.

La société serait fortement clivée et les classes moyennes, continuant à fondre comme neige au soleil, auraient tendance à rejoindre dans un processus inexorable les catégories vulnérables et pauvres.

La comparaison avec les pays en voie de développement est, en général, disqualifiante pour le Maroc et, à cet égard, la Tunisie est souvent présentée comme un contre-exemple : pays à structures économiques quasi similaires, cette dernière est, en effet, créditée d'une hiérarchie de classes moins distordue, moins binaire, plus dispersée avec une médiation des classes moyennes donnant à la distribution d'ensemble un caractère moins polarisé, moins différencié (Bouderbala, 2003).

Inégalités perçues, inégalités vécues

Procédant davantage d'une perception des inégalités que d'une situation réelle, cette description impressionniste ne contribue pas moins à former une représentation générale et un « biais de consensus » que les évolutions semblent avoir tendance à renforcer et à reproduire dans le « sens commun ».

Toutefois, bien qu'elle offre un signalement des inégalités ressenties ou perçues, cette « connaissance du premier degré » (Spinoza), à la fois subjective et limitée, ne peut prétendre ni à la généralité, ni à la pertinence.

En effet, les perceptions par les individus ou les groupes de situations données d'inégalités sont déterminées, outre les caractéristiques réelles (revenu, fortune, handicap, manques, privations, etc.), par les positions occupées dans le système de répartition. Ces dernières déterminent, à leur tour, une différence dans les représentations, les perspectives et les points de vue sur le niveau, l'intensité et l'évolution dans le temps des inégalités. Cet apparent changement de contenu des inégalités provoqué par un déplacement de point d'observation (cette *parallaxe* selon une conceptualisation de Zizek, 2008) entraîne une différence dans la perspective, dans la ligne de vision qui ne peut être corrigée que par une analyse approfondie, critique et réflexive, combinant approche théorique et empirique et enquête qualitative et comportementale.

L'approche quantitative des inégalités permet d'appréhender, sur la base de catégories et de variables objectives, la configuration générale de la hiérarchie sociale, ses niveaux de dispersion, son degré de concentration, etc.

Inégalités de revenus, inégalités de capacités

Les inégalités prennent plusieurs formes (Piketty, 2001) et renvoient à une pluralité de variables et d'espaces d'évaluation (sélection de *variables focales* pertinentes) :

- inégalités économiques (patrimoine, activité, emploi), sociales (positions, statut) et culturelles ;
- inégalités monétaires (revenus, salaires, actifs) et réelles ou en termes de capacités (éducation, santé, logement, emploi) ;
- inégalités substantielles (différenciation de droits, de chances et de ressources entre hommes et femmes par exemple) et instrumentales définissant des accomplissements ou une mise en œuvre différenciée des droits et des fonctionnements ;
- « inégalités de niveau » et « inégalités de manques » (Sen, 1992) : la première forme a pour variable focale le revenu (la dépense ou la consommation) et donne lieu à un classement ordinal des individus ou des groupes permettant de prendre la mesure en termes relatifs des écarts de richesse. La seconde met en évidence l'*étendue* de la pauvreté et la gravité des privations dans l'absolu : les « inégalités de manque » rendent compte, au-delà de la faiblesse du revenu ou du « revenu manquant » (le supplément de revenu nécessaire pour que tous les pauvres atteignent le seuil de pauvreté), des pénuries de *capacités*.

La question de la nature des inégalités est une question générale et normative qui fait l'objet de controverses dans le cadre de la philosophie morale (théories du bien-être, utilitarisme, théories de la justice, du choix social). Plus pragmatique, la perspective adoptée dans le présent rapport procède plutôt de la question « inégalités de quoi ? ». Plus concrètement, il s'agit de déterminer le contenu des inégalités au Maroc sur la base d'un choix de « variables focales » et compte tenu de la « diversité humaine » des individus et des groupes (revenu, niveau d'instruction, milieu géographique, origine sociale, catégorie socioprofessionnelle, sexe, etc.).

En matière d'évaluation des inégalités économiques, il existe des écarts importants entre la théorie (fondement de l'évaluation) et la pratique (mesure empirique) :

- tandis que la théorie économique traditionnelle prend en compte la situation des individus à l'échelle d'une vie, les mesures empiriques portent généralement sur des variables annuelles (revenu, patrimoine, consommation, etc.) ;
- la théorie considère les situations particulières en termes d'« utilités individuelles », alors qu'en pratique on se contente de mesurer des revenus ;
- enfin, la notion d'« incertitude », représentée en théorie par le concept d'utilité espérée *ex ante*, n'est généralement pas prise en compte dans les mesures empiriques de situations *ex post*.

Il y a lieu de souligner que si les approches théoriques reposent sur des visions éthiques ou philosophiques, par définition *parallaxiques* et discutables, certaines pratiques, les plus répandues en matière de mesure, peuvent être d'une grande pertinence.

Compte tenu des limites liées à une évaluation portant sur des situations prises dans l'absolu, à l'échelle d'une vie individuelle, il semble plus approprié d'observer, à l'aide d'études empiriques en coupe instantanée, des « tranches de vie » et des trajectoires de moyen terme (5 à 10 ans). De même, les inégalités entre groupes familiaux prennent, notamment dans les sociétés à dominante communautaire, comme le Maroc, une signification toute particulière et peuvent être d'une immense portée.

Par ailleurs, la prise en compte de l'incertitude, paramètre souvent négligé dans les pratiques de mesure des inégalités, permet d'appréhender les discriminations ayant trait aux positions ou aux situations de pauvreté et de vulnérabilité. En effet, à titre d'exemple, on peut penser que si l'aversion pour le risque est décroissante avec le niveau de revenu, alors une augmentation du risque de chômage, en période de crise économique, peut affecter de manière plus sévère les individus et les groupes à faible revenu.

L'hypothèse des inégalités de capacités

Le niveau, l'étendue et l'évolution des inégalités au Maroc sont irréductibles à la grandeur monétaire que condense le revenu (par tête, par ménage). Même élargie aux variables patrimoine et propriété, variables non renseignées encore aujourd'hui dans le dispositif statistique, l'estimation des inégalités ne couvre pas la totalité des dimensions. L'hypothèse qu'une dimension fondamentale – voire déterminante – de toutes les autres réside dans l'accessibilité aux « biens premiers » et droits que constituent l'éducation, la formation, la santé, le logement et l'emploi peut, dès lors, être suggérée. L'éducation fondamentale et la santé de base, notamment, forment une dotation initiale qui détermine, de l'amont vers l'aval, les trajectoires individuelles, l'acquisition et les dynamiques sociales (emploi, mobilité professionnelle, ascension sociale, etc.). A l'inverse, une privation de capacités en termes d'éducation et de santé non seulement peut générer, de façon cumulative, d'autres déficits, mais de surcroît contribue à reproduire les pénuries de capacités et à creuser les inégalités réelles.

Deux lignes théoriques méritent d'être explorées par les différentes contributions au colloque.

(i) Dans la théorie standard, le coût de la protection sociale produit un impact négatif sur la croissance, et son efficacité demeure limitée en termes de réduction des inégalités. Cependant, plusieurs recherches théoriques et empiriques récentes, traitant des canaux par lesquels la protection sociale exerce des effets à la fois sur la croissance économique et la réduction des inégalités, conduisent à des résultats à tout le moins nuancés.

La thèse selon laquelle les inégalités sont favorables à la croissance repose sur trois arguments :

- l'hypothèse de Kaldor (1956) selon laquelle la propension marginale à épargner des catégories riches est plus élevée que celle des pauvres et l'analyse de Kuznets (1955) mettant en évidence l'atténuation des inégalités à long terme au fur et à mesure du développement ;
- l'existence de coûts irrécupérables des investissements qui nécessitent une concentration de la richesse ;
- l'antinomie entre efficacité et redistribution, car une taxation forte réduit l'incitation à accumuler le capital et donc le taux de croissance.

Cependant, dès lors que l'hypothèse d'imperfection des marchés de capitaux est introduite, il est possible de mettre en évidence, sur le plan théorique, trois canaux par lesquels l'inégalité peut exercer des effets négatifs sur la croissance : la réduction des opportunités d'investissement, la diminution de l'incitation à emprunter et l'accroissement de la volatilité macroéconomique.

Cherchant à établir l'impact des transferts sociaux sur le taux de croissance, des études empiriques ont montré que, même sous l'hypothèse qu'elle diminue l'épargne, la protection sociale exerce des effets positifs en déplaçant l'économie vers un équilibre plus efficient.

Par ailleurs, à l'inverse d'une mauvaise répartition des risques sociaux, une gestion optimale des inégalités est favorable à la croissance (Ahmad, Drèze, Hills et Sen, 1991) dans la mesure où elle peut faciliter, par exemple, la transition d'un secteur peu productif vers un secteur plus productif. La protection sociale, dans ses diverses composantes (éducation, santé, retraites, allocations familiales, chômage, etc.) est, dès lors, envisagée comme un « facteur de production » potentiel.

(ii) L'évaluation d'une situation sociale particulière n'est pas effectuée en termes d'utilité, catégorie subjective et *parallaxique*, mais en termes de ressources ou d'opportunités. Dans cette optique, la justice sociale est définie en termes de répartition optimale de « biens premiers » (revenu, richesse, droits fondamentaux, etc.) fondée sur un principe de « discrimination positive » en faveur des individus les plus défavorisés.

Cette ligne philosophique (Rawls, 1971) a, cependant, deux limites :

- l'accent mis sur la responsabilité individuelle peut être source de dérives (les pauvres responsables de leur état) ;
- la définition précise d'indicateurs de ressources ou d'opportunités s'avère difficile (quelle pondération pour les biens premiers?).

Une solution à ces difficultés consiste à évaluer les situations individuelles en considérant les avantages et les handicaps comme ressources internes, puis à les agréger avec les ressources externes afin de parvenir à un indicateur unique (Dworkin, 1981). Cette solution connaît elle-même deux limites ayant trait à la valorisation des ressources internes, d'une part, à l'établissement de la frontière entre ressources internes et préférences, d'autre part.

La question des indicateurs de mesure

Une fois définie la façon dont il convient d'apprécier la nature des inégalités (chances ou résultats, objectifs ou subjectifs, instantanées ou non, *ex ante* ou *ex post*), il y a lieu de s'interroger sur les indicateurs permettant d'en mesurer le niveau et l'ampleur.

La répartition du revenu fait l'objet d'une représentation par la courbe de Lorentz agrégeant la population par ordre croissant de revenus et détermine les parts cumulées du revenu total. Cette méthode, adoptée dans des études comparées de distribution, repose sur le principe suivant.

Soit deux distributions ayant la même moyenne et la même population totale :

- si la courbe de l'une se situe partout au-dessus de celle de l'autre (critère de dominance de Lorentz), alors on peut la considérer comme plus équitable du point de vue d'un large éventail de critères sociaux ; cette méthode permet de classer deux distributions en dehors de tout accord général sur la réponse à apporter à la question « inégalités de quoi ? » ;
- si les deux courbes se croisent, la situation devient ambiguë, et c'est la raison pour laquelle de nombreux économistes ont recours à des mesures scalaires de l'inégalité : l'indice de Gini dont l'interprétation graphique est assez simple dans la mesure où il est proportionnel à la surface comprise entre la courbe de Lorentz et la première bissectrice. Toutefois, le recours au coefficient de Gini n'est pas, à son tour, exempt de biais dès lors que la courbe de Lorentz peut se rapprocher de la diagonale dans sa partie basse (amélioration) et s'en éloigner dans sa partie haute (détérioration).

L'analyse des inégalités s'appuie en général sur les statistiques relatives au revenu, au patrimoine, aux actifs des ménages. Au Maroc de telles données, bien que vraisemblablement disponibles pour certaines d'entre elles ne sont guère accessibles.

Hormis quelques publications récentes du Haut-Commissariat au Plan portant notamment sur la pauvreté (Haut-Commissariat au Plan, 2008), il y a une véritable carence en matière d'études empiriques ayant pour objet la problématique des inégalités et de leurs diverses formes.

L'analyse économétrique est indispensable pour identifier les non-linéarités entre inégalité et lien social et pour déterminer les seuils d'inégalité que la société juge comme étant intolérables. Une spécification du modèle peut permettre d'identifier les caractéristiques des groupes sociaux qui surévaluent ou sous-évaluent leur position sociale et d'explorer les facteurs déterminant le différentiel entre évaluation objective et évaluation subjective.

LES AXES DU COLLOQUE

Le colloque s'articule autour de quatre axes :

1. Le **premier axe** doit faire un état des savoirs théoriques des inégalités, prises non pas dans l'absolu, mais eu égard à deux orientations principales :

- la première concerne les liens que les inégalités entretiennent avec la croissance, le développement humain et la cohésion sociale ;
- la seconde découle de l'hypothèse des *inégalités de capacités* (privations et manques concernant initialement les biens premiers, notamment l'éducation fondamentale, la santé de base, le logement et l'emploi décents).

2. Le **deuxième axe** porte sur les inégalités de revenu estimées en termes de dépense et de consommation des ménages. La focalisation sur l'espace des dépenses, approche généralement adoptée par les économistes, peut être élargie aux variables pauvreté et vulnérabilité qui condensent, sur un plan descriptif, les privations et les déficits.

3. Le **troisième axe** peut tenter de fonder l'hypothèse des inégalités de capacités en élargissant le champ des variables focales à l'éducation, à la santé et au logement. L'hypothèse suggère que les inégalités originelles prennent racine dans l'espace de répartition ou d'accessibilité aux biens premiers que constitue l'éducation fondamentale, la santé de base, le logement décent, etc. Les pénuries initiales en matière d'éducation et de santé déterminent, de façon cumulative, un processus irréversible de reproduction élargie des inégalités.

4. Le **quatrième axe**, enfin, est consacré à l'esquisse d'une analyse des liens entre inégalités, confiance et cohésion sociale. Trois lignes analytiques sont frayées. Tout d'abord, sur la base d'une description critique du système fiscal en vigueur eu égard à sa portée en termes de justice fiscale, on suggère une perspective de recadrage du dispositif fiscal et d'activation du principe distributif. Ensuite, l'examen de la position particulière des classes moyennes au sein du système des inégalités et de leur trajectoire depuis l'Indépendance vise à appréhender les articulations de la cohésion sociale en termes d'étendue des inégalités. Enfin, l'analyse des observations tirées des données de World Values Survey doit déboucher sur une spécification, dans le cadre des relations entre inégalités et cohésion sociale.

Références bibliographiques

- Bouderbala N. (2003), « La trajectoire du Maroc indépendant : une panne dans l'ascenseur social », *Critique économique*, n° 10, Printemps.
- Ahmad E, Drèze J., Hills J. et Sen A. (1991), *Social Security in Developing Countries*, Oxford, Clarendon Press.
- Dworkin R. (1981), *What is Inequality ? Part 2: Inequality of Resources*, Philosophy and Public Affairs, 10.
- Haut Commissariat au Plan (2008), *Dynamique de l'inégalité et de la pauvreté et croissance économique au Maroc*.
- Kaldor N. (1956), "Alternative Theories of Distribution", *Review of Economic Studies*, 23, 83-100.
- Kuznets S. (1955), "Economic Growth and Income Inequality", *American Economic Review*, XLV (1), 1-28.
- Piketty T. (2001), *les Hauts revenus en France au 20^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Grasset, Paris.
- Rawls J. (1971), *Théorie de la justice*, Seuil, Paris, 1987.
- Sen A. (1992), *Repenser l'inégalité*, Seuil, coll. "L'histoire immédiate", Paris, 2000.
- Zizek S. (2008), *la Parallaxe*, Fayard, coll. « Ouvertures », Paris.

PROGRAMME

VENDREDI 11 JUIN 2010 : 9h - 12h30

Inégalités, quelles inégalités?

- Modérateur* Rajaa Majjati Alami (ONDH, Rabat)
- 9h-9h30 Accueil
- 9h30-9h50 Pierre Salama (Université de Paris XIII), *Développement et inégalités*
- 9h50-10h10 Noureddine El Aoufi (Université Mohammed V-Agdal, Rabat), Saïd Hanchane (INE, Conseil supérieur de l'enseignement, Rabat), Rédouane Taouil (Université Pierre-Mendès-France, Grenoble), *Les inégalités économiques: une analyse en termes de capacités*
- 10h10-10h30h Mounir Zouiten (Université Mohammed V-Souissi, Rabat), *Mesurer les inégalités au Maroc: l'horizon de la justice*
- 10h30-10h50 Nouzha Lamrani (Université Mohammed V-Agdal, Rabat), *Les inégalités hommes femmes: des inégalités sociales construites*
- 10h50-11h10 Pause-café
- 11h10- 12h30 Débat

VENDREDI 11 JUIN 2010 : 14h30 - 18h30

Inégalités de revenus, inégalités d'accès

- Modérateur* Kamal El Mesbahi (Université Sidi Mohamed Benabdellah, Fès)
- 14h30-14h50 Géraldine Niquin (DEFI, Université de la Méditerranée), *Les déterminants de la répartition du revenu dans la région MENA: une analyse de décomposition de l'inégalité appliquée aux cas de l'Egypte et du Maroc*
- 14h50-15h10 Jamal Bouoiyour (CATT Pau Université de Pau), El Mouhoub Mouhoud (Paris Dauphine Université Dauphine, Paris) et Hicham Hanchane (Institut universitaire de la recherche scientifique, Rabat), *Effets des remises de fonds sur la pauvreté et les inégalités. Enseignements d'une enquête microéconomique*
- 15h10-15h30 Hafid Barka (Institut national des postes et des télécommunications, Rabat), *Fiscalité marocaine et inégalités fiscales*
- 15h30-15h50 Mohamed Bougroum (Université Cadi Ayyad, Marrakech), *Les inégalités en éducation au Maroc ou comment les inégalités sociales insoutenables deviennent-elles irréversibles?*
- 15h50-16h10 Stéphane Callens et Nezha Khallaf (Université d'Artois, Arras), *Facteurs sociaux et psychologiques des inégalités de santé*
- 16h20-16h30 Maha Merezak (ISESCO, Rabat), *Exclusion financière, micro-finance et réduction des inégalités*
- 16h30-16h40 Pause-café
- 16h40-18h30 Débat

20 HEURES : DINER D'ECO

AMSE : Quatrième bougie

SAMEDI 12 JUIN 2010 : 9h30 - 12h30

Inégalités sociales, inégalités spatiales

<i>Modérateur</i>	Mohamed Bouslikhane (INAU, Rabat)
9h-9h20	Aziz Iraki (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat), <i>Gouvernance des villes et inégalités spatiales: le cas des quartiers périphériques de Casablanca</i>
9h20-9h40	Maurice Catin (LEAD, Université du Sud Toulon-Var), Saïd Hanchane (INE/CSE, Rabat) et Abdelhak Kamal (INE/CSE, Rabat; LEST, CNRS, Aix-en-Provence), <i>Disparités urbaines, spécialisation sectorielle et croissance: le cas du Maroc</i>
9h40-10h	Mohamed Bejar (Inspection générale de l'Administration territoriale, ministère de l'Intérieur), <i>Les politiques publiques face aux inégalités territoriales</i>
10h-10h20	Abderrahmen Oustani (Université Mohamed V-Agdal, Rabat), <i>Politiques fiscales entre enjeux écologiques et contraintes sociales</i>
10h20-10h40	Pause-café
10h40-11h40	Débat

SAMEDI 12 JUIN 2010 : 12h - 13h30

Assemblée générale ordinaire

<i>Modérateur</i>	Noureddine El Aoufi (Président de l'AMSE)
12h-12h15	Rapport d'activité: Noureddine El Aoufi (Président de l'AMSE)
12h15-12h30	Rapport financier: Kamal Tazi Lebzour (Trésorier de l'AMSE)
12h30-13h30	Discussion.

Comité d'organisation

- Les membres du Comité directeur
- Les doctorants: Safae Akodad, Hajar El Moukhi, Lamia El Ouahrouchi, Farah Heizoune, Hanane Touzani

RESUMES

Pierre Salama (Université de Paris XIII), *Développement et inégalités*.

Dans un article devenu un classique, Kuznets montre que l'évolution de la distribution des revenus a la forme d'un U inversé au cours du développement des pays. Au début de leur industrialisation, les inégalités augmentent car les paysans quittent la campagne pour aller dans les villes¹. Après une phase de hausse, les inégalités se stabilisent puis décroissent avec la marginalisation du secteur rural et l'essor de l'industrie. Ces vingt dernières années, cette évolution séquentielle n'est pas vérifiée : dans la plupart des pays, on observe une hausse plus ou moins importante des inégalités, dans quelques autres une stabilité relative, enfin dans de rares pays un léger fléchissement, quel que soit leur niveau de développement.

Avec la globalisation des échanges culturels, le mimétisme vis-à-vis des modes de vie occidentaux peut conduire à une modification des comportements, les couches les plus qualifiées cherchant à obtenir des revenus équivalents à ceux qu'elles pourraient avoir dans les pays développés. Le revenu moyen dans les pays en développement étant plus faible, cela se traduit par des inégalités importantes, plus importantes que dans les pays développés. A la différence des économies les moins développées, les économies émergentes exportent de plus en plus de produits nécessitant une main-d'œuvre qualifiée. Mais comme, en général, celle-ci est insuffisante face à la demande, les hausses de salaire sont supérieures à celles dont pourraient bénéficier la main-d'œuvre non qualifiée, moins demandée, d'où des inégalités salariales croissantes. Peut-on alors considérer que l'ouverture soit la cause principale de l'accentuation des inégalités ? Celles-ci peuvent-elles être à l'origine de blocages du développement des pays en voie de développement lorsqu'elles atteignent un certain seuil ?

Ces questions sont importantes. Mais il ne faudrait pas oublier que d'autres facteurs agissent sur le niveau et l'évolution des inégalités : les politiques sociales de lutte contre la pauvreté, l'essor de la finance. Dans le cadre de cet article, nous ne pourrions les traiter en détail parce que les politiques sociales ont peu d'effets et que la finance n'est pas en général très développée dans ces pays. Nous présenterons donc les deux principales variables susceptibles d'agir sur les inégalités : la croissance, d'une part, la globalisation, d'autre part.

I. Inégalités et croissance

A. L'évolution de la distribution des revenus est aujourd'hui plus complexe que celle décrite par Kuznets, principalement parce que ces pays sont davantage en contact les uns avec les autres que par le passé. Dans nombre de pays en voie de développement, les inégalités tendent à augmenter², et lorsqu'elles fléchissent, c'est à la marge et à partir d'un niveau élevé. Birdsall³ observe que les pays ayant un revenu par tête inférieur à 3 000 \$ PPA (en parité de pouvoir d'achat⁴) et ayant un Gini⁵ inférieur à 0,45 connaissent un ralentissement

1. Voir Kuznets S. (1955) : « Economic growth and economic inequality », *American Economic Review* n° 45.

2. Certains économistes comme Dollar et Kraay contestent cette évolution et considèrent qu'il n'y pas, en moyenne, d'augmentation des inégalités, sauf entre les salaires et à l'exception de la Chine. Voir Dollar D. et Kraay A. (2001) : « Growth is good for the poor », working paper de la Banque mondiale.

3. Birdsall N. (2007) : « Reflections on the macro foundations of the middle class in the developing world », Center of global development, working paper n° 130.

4. On calcule un taux de change dit de parité de pouvoir d'achat en s'assurant qu'un dollar puisse avoir le même pouvoir d'achat dans tous les pays. Ce n'est donc pas le taux de change officiel auquel s'échangent les marchandises au niveau international. Les écarts peuvent être importants, particulièrement en Asie.

5. Le coefficient de *Gini* est un indicateur global des inégalités, plus il est proche de 1, plus les inégalités sont élevées, plus il s'en éloigne, moins elles le sont. Ce coefficient peut être appliqué soit à l'ensemble des revenus, soit aux revenus disponibles (après transferts et impôts), soit enfin aux revenus salariaux seuls. Il est plus fiable dans ce dernier, car les faibles revenus sont difficiles à saisir (l'importance de l'autoconsommation et des échanges non monétaires est difficile à prendre en compte) ainsi que les hauts revenus (les déclarations fiscales ne sont pas très fiables, surtout lorsqu'il s'agit des versements de dividendes et intérêts rarement comptabilisés comme revenus lorsqu'ils sont automatiquement réinvestis).

de la hausse de leurs inégalités, voire un blocage, à l'exception toutefois de la Chine dans les années quatre-vingt-dix, époque à laquelle son revenu par tête était inférieur à 3000 \$ PPA. Elle constate que les inégalités augmentent tant dans le secteur rural que dans le secteur urbain. Dans l'ensemble, entre 1990 et 2004, les couches moyennes⁶ connaissent des évolutions différenciées: au Brésil, par exemple, les couches moyennes représentent 18 % en 1990 et 29,5 % en 2004 de la population et perçoivent 25,2 % et 34,8 % des revenus respectivement. En Chine (villes), ces chiffres sont respectivement de 0 % et 31,5 %, d'un côté, et, de l'autre, 0 % et 38,5 % (p. 19, *op. cit.*). Ces deux exemples sont révélateurs de deux évolutions distinctes: un léger « appauvrissement » relatif des couches moyennes au Brésil (ils reçoivent plus mais ils sont beaucoup plus nombreux); en Chine, les inégalités croissantes – le Gini passe de 0,29 en 1990 à 0,44 en 2003 – bénéficient fortement aux couches moyennes.

Les pays asiatiques ont des inégalités moins importantes que celles qu'en Amérique latine. A l'exception de la Chine aujourd'hui et de la Thaïlande, leurs coefficients de Gini se situent entre 0,30 et 0,40, alors qu'en Amérique latine ils se situent le plus souvent entre 0,50 et 0,60. En Inde et en Chine, les inégalités augmentent considérablement⁷. Mais on observe également que de rares pays comme la Corée du Sud ne connaissent pas ou peu d'augmentation de leurs inégalités, celles-ci restant à un niveau faible (0,30). On constate aussi que dans nombre de pays latino-américains les inégalités ont tendance à se stabiliser, voire à fléchir légèrement dans la dernière décennie, il est vrai à partir d'un niveau extrêmement élevé⁸.

L'accroissement plus ou moins élevé des inégalités est-il le résultat de la croissance et de sa volatilité⁹? Plus la croissance est élevée plus la mobilité sociale est forte. Mais contrairement à ce que l'on pourrait penser, une mobilité sociale accrue ne s'accompagne pas nécessairement d'une stabilisation des inégalités, comme on peut l'observer en opposant le parcours de la Chine et celui de la Corée.

B. On sait qu'un taux de croissance de 10 % par an en moyenne – comme c'est plus ou moins le cas en Asie – permet de doubler le produit intérieur brut en sept ans. Mais si ce taux est de 2 % – comme en Amérique latine – le PIB double en trente-cinq ans. Donc, en trente-cinq ans, le PIB est multiplié par trente-deux dans un cas et par deux dans l'autre. Le quantitatif devient qualitatif, et la discussion qui portait hier sur *la distinction à faire entre croissance (quantitatif) et développement (qualitatif)* prend tout son sens.

Pour que la croissance puisse être durable à des taux aussi élevés, il faut que nombre d'obstacles structurels soient levés, voire dépassés; ainsi en est-il de l'éducation, des rapports de propriété, de la qualité des institutions etc.; et dans le cas de la Chine aujourd'hui, la poursuite de la croissance appelle de nouvelles mutations comme la mise en place de règles juridiques établissant la propriété de la terre et non son seul usufruit, la consolidation d'un système de santé, d'une sécurité sociale d'une manière plus large (retraite, protection des travailleurs) et, probablement, la reconnaissance des droits de l'homme et de la femme et donc moins d'inégalités. Si ces aspects qualitatifs ne s'imposent pas, alors l'insuffisance de développement constituera un blocage à la croissance, ou au moins un frein, et ce d'autant plus que la crise actuelle impose de changer de mode de croissance.

L'ampleur de la croissance a des effets sur la mobilité sociale: moins elle est élevée plus cette mobilité est réduite, et l'enfant d'un pauvre a une probabilité très élevée de rester pauvre (à moins qu'il ne devienne un sportif, un chanteur, qu'il fasse de la politique ou participe à des activités criminelles, et encore faut-il qu'il soit particulièrement talentueux); à l'inverse, plus la croissance est élevée, moins la probabilité d'un enfant

6. Les couches moyennes sont définies par Birdstall comme celles qui ont un revenu par tête et par jour calculé au taux de change de PPA de 1993 de 7,20 \$ pour 1990 et de 10 \$ PPA au taux de change de 2005 pour 2004 et se situant en deça du 9^e décile.

7. Voir Asian Development Bank (2007): *Inequality in Asia, key indicators*. Philippines.

8. Voir Humberto Lopez et Perry (2008): « Inequality in Latin American, determinants and consequences », Policy research, working paper n° 4504, Banque mondiale, Washington. Les inégalités baissent légèrement dans les années quatre-vingt-dix par exemple au Brésil et au Mexique, alors qu'elles augmentent en Colombie et en Argentine. Elles fléchissent dans les années deux mille au Brésil suite à l'augmentation du salaire minimum et à la politique sociale suivie (« bourses familles »), mais elles restent à un niveau extrêmement élevé.

9. Il y a plusieurs manières de mesurer la volatilité de la croissance: l'écart-type est souvent utilisé comme indicateur, mais on peut aussi utiliser la fréquence des crises (taux de croissance négatif), la fréquence des années au cours desquelles le taux de croissance est inférieur à 2 %.

pauvre de le rester est forte¹⁰, ce qui ne signifie pas pour autant que les inégalités baissent puisque d'un côté la pauvreté se mesure de manière absolue et les inégalités de manière relative.

Le niveau de la croissance dépend à la fois du taux d'investissement, de la modernisation des équipements et de la qualification de la main-d'œuvre. Le progrès technique a un effet positif sur la croissance, mais selon les tests économétriques, il aurait un effet négatif sur la distribution des revenus, et ceci plus particulièrement dans les pays en développement. L'accentuation des inégalités aurait ainsi pour cause principale l'introduction de techniques nouvelles et pour cause secondaire l'ouverture¹¹. On peut cependant considérer que les deux variables ne sont pas indépendantes : l'emploi de techniques de plus en plus sophistiquées, y compris partiellement dans des secteurs protégés de la concurrence internationale, est le produit soit direct soit indirect des contraintes de compétitivité imposées par l'accroissement des échanges internationaux. Plus le taux de croissance est élevé et plus fort est l'accroissement de la productivité, plus la probabilité qu'augmentent les inégalités est grande, à moins que des mesures de redistribution des revenus ne soient prises. On pourrait enfin ajouter que la pénétration des techniques nouvelles conduit à un développement « inégal et combiné » – comme l'avaient montré Parvus puis Trotsky au début du 20^e siècle dans les pays à l'aube de leur industrialisation – car leur emploi se combine avec des formes de mise au travail plus ou moins archaïques. L'utilisation de techniques modernes, expression des contraintes internationales, produirait alors plus d'inégalités dans les pays à industrialisation récente comme la Chine que dans les pays à industrialisation plus ancienne comme le Brésil.

La croissance est non seulement beaucoup plus faible en Amérique latine qu'en Asie, mais elle est également plus irrégulière et volatile. La volatilité a des effets négatifs sur la distribution des revenus : plus elle est élevée, plus la probabilité d'un accroissement des inégalités est forte. Bourguignon (2008) observe que « l'instabilité a de lourdes conséquences sociales. Les crises économiques majeures ont des effets délétères (...) elles tendent à causer un accroissement permanent des inégalités et de la pauvreté (...) du fait que l'ajustement est disproportionnellement subi par les plus pauvres » (p. 15)¹². Or, cette volatilité est élevée dans les pays en développement et plus particulièrement en Amérique latine. Zettelmeyer J. (2006)¹³ montre ainsi que les périodes où la croissance par tête dépasse 2 % par an sont plus importantes en Asie qu'en Amérique latine et surtout plus longues depuis 1950. Selon ses travaux, on dénombre depuis 1950 10 périodes de croissance à plus de 2 % par tête en Amérique latine contre 11 en Asie, leur durée moyenne est dans le premier cas de 13,9 mois alors qu'elle atteint 26,1 mois dans le second ; enfin, dans 30 % des cas ces phases d'essor dépassent 15 ans en Amérique latine contre 73 % en Asie. Solimano et Soto (2005)¹⁴ notent de même que le pourcentage d'années de crise (taux de croissance négatif) sur la période 1960-2002 est de 42 % en Argentine, de 29 % au Brésil mais seulement de 7 % en Corée du Sud et de 5 % en Thaïlande. Enfin, la Commission économique pour l'Amérique latine de l'ONU montre dans son rapport de 2008 que l'écart-type du taux de croissance entre 1991 et 2006 est particulièrement élevé en Argentine (6,29) et plus faible au Brésil (2,02) et au Mexique (3,05) et d'une manière plus générale. On peut donc considérer, sans risque malheureusement de se tromper, que la crise actuelle a et aura des effets particulièrement négatifs sur les plus vulnérables – à savoir les pauvres – et augmentera les inégalités.

II. Globalisation et inégalités

A. C'est dans les pays développés que le débat sur la responsabilité de la globalisation vis-à-vis de la hausse des inégalités a d'abord eu lieu, notamment lors de l'adhésion du Mexique à l'Alena¹⁵.

10. On peut trouver une bonne présentation de la littérature sur cette question dans Humberto Lopez et Perry (*op. cit.*).

11. Voir par exemple ceux effectués par Jaumotte F., Lall S. et Papageorgiou (2008) : « Rising income inequality : technology, or trade and financial globalization », FMI, working paper n° 185.

12. Bourguignon F. (2008) : « Stabilité, sécurité et développement : une introduction », *Revue d'économie du développement*.

13. Zettelmeyer J. (2006) : « Growth and reforms in Latin America : a Survey of Facts and Arguments », working paper WP/06/210, FMI, Washington.

14. Solimano A. et Soto R. (2005) : « Economic growth in Latin American in the late of 20th century : evidence and interpretation » Cepal, série *Macroeconomía del desarrollo*, n° 33.

15. L'Alena est un accord de libre-échange regroupant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

En 1993, la Banque mondiale éditait un rapport destiné à déchiffrer les causes du « miracle » asiatique et les trouvait dans le libre-échange. Le raisonnement était fondé à partir de tests économétriques : les pays ayant le plus fort taux de croissance étaient ceux qui avaient le degré d'ouverture le plus élevé et les inégalités les moins élevées. L'Asie était ainsi opposée à l'Amérique latine et à l'Afrique. La conclusion découlait de ce constat : d'une part, s'ouvrir au commerce international devrait augmenter le taux de croissance à la condition toutefois que le pays – « pauvre » en travail qualifié et en capital, mais « riche » en travail non qualifié – se spécialise selon ses dotations relatives en facteurs de production ; et, d'autre part, le libre-échange devrait générer une diminution des inégalités car la demande de travail non qualifié devrait croître et celle de travail qualifié décroître.

Cette approche idyllique a été fortement critiquée, d'abord parce qu'on a pu observer qu'avec le désarmement douanier augmentaient les inégalités (Argentine, Chine), ensuite – d'un point de vue théorique – parce que cela conduit à confondre ouverture et libre-échange, l'ouverture pouvant être contrôlée par une politique industrielle, enfin parce que la théorie pure repose sur des hypothèses insoutenables. Dean Baker a pu ainsi écrire : « Le rôle des économistes dans les débats sur les échanges extérieurs est spécialement pernicieux car il n'y a aucun autre domaine dans lequel ils ont été moins honnêtes (...) ils ont constamment exagéré les bénéfices que le libre-échange pouvait apporter¹⁶. »

Est-ce parce que l'essor sans précédent, dans les dernières décennies, des exportations de produits manufacturés est particulièrement important dans nombre de pays en voie de développement que les inégalités augmentent ? Est-ce parce que la structure de ces exportations évolue vers davantage de sophistication et d'emploi de mains-d'œuvre qualifiée que les inégalités salariales croissent ? La question de la responsabilité de la globalisation est posée, mais pas dans le sens défini par l'école néoclassique.

Comme nous l'avons souligné, la discussion se développe à partir de l'entrée du Mexique, pays à bas salaire, dans l'Aléna. De nombreux économistes et syndicalistes craignent que la concurrence de pays à bas salaires conduise à une accentuation des inégalités. Dans un article publié en 1995, devenu également un classique, Krugman¹⁷ prend le contre-pied de ces craintes et montre que la globalisation n'est pas responsable de l'accroissement des inégalités, ou tout au moins à la marge. Son raisonnement repose sur le faible poids (dans le PIB) des importations de produits manufacturés, sur la faiblesse relative de celles provenant des pays du Tiers-Monde et sur la baisse relative de l'industrie manufacturière face au poids croissant des services dans le PIB. Plus tard, suite à la fois à de nombreuses critiques et à de nouveaux calculs aboutissant à réévaluer à la hausse les effets de la globalisation sur l'accroissement des inégalités¹⁸, Krugman¹⁹ nuance son diagnostic car, d'un côté, le poids des économies émergentes dans les importations des Etats-Unis est devenu plus important que celui des pays développés et, d'un autre côté, la structure des importations (et donc des exportations des économies émergentes et plus particulièrement celles de la Chine) a profondément évolué en faveur des produits sophistiqués. Si on considère les dix premiers partenaires commerciaux des Etats-Unis, le différentiel des coûts horaires par rapport à celui des Etats-Unis, pondéré par leur poids dans les échanges, est passé de 81 % en 1990 à 65 % en 2005. Cette évolution pèse sur les rémunérations nord-américaines et participe à l'accroissement des inégalités.

B. Dans les pays en développement, la croissance des exportations évolue à des rythmes différents selon les pays, vive dans quelques économies asiatiques, moins rapide dans d'autres.

Plus précisément, le commerce mondial a crû presque deux fois plus vite que le PIB mondial. Selon l'Organisation mondiale du commerce, les exportations mondiales ont augmenté en moyenne de 1998 à 2008 de 5,8 % par an, et le Pib mondial de 3 %²⁰. Le poids des exportations et des importations dans le PIB

16. Baker D. (2008) : « Trade and inequality: the role of economist », paru dans *Real word economic review*, n° 45.

17. Cet article a été publié dans un recueil : Krugman P. (2008, dernière édition) : *la Mondialisation n'est pas coupable, vertus et limites du libre-échange*, édition la Découverte, Paris, voir surtout les pages 47 à 61.

18. On peut par exemple se référer à l'article de Bivens J. (2007) : « Globalization, american wages and inequality, past, present and future », paru dans *Economic Policy Institute*, working paper.

19. Krugman P. (2008) : « Trade and wages reconsidered », mimeo, publié dans sa page web.

20. OMC : « Le commerce mondial en 2008 et ses perspectives pour 2009 », communiqué de presse 554, 24 mars 2009. Genève.

mondial s'est donc accru. Selon la base de données du FMI, le pourcentage des exportations et importations globales par rapport au PIB mondial, qui était de 27 % en 1986, est passé à 36 % en 1996 puis à 50 % en 2006. Cette progression des exportations n'est cependant pas régulière: en 2000, la croissance des exportations mondiales était supérieure à 10 % et en 2001, légèrement négative, en 2007 elle était de 6 %, en 2008 de 2 % et en 2009, selon les prévisions de l'OMC, de -9 % (*op. cit.*). La vitesse à laquelle se fait l'ouverture n'est pas la même pour tous les pays.

La participation des exportations de biens et de services de la Chine dans le commerce mondial était en 1988 de 1,5 % et de 8,9 % en 2008, celle du Brésil, pour les mêmes dates, était de 1 % et de 1,2 %²¹. La différence est importante: les deux économies ont connu un processus d'ouverture croissant, mais à des rythmes très différents. L'ouverture du Brésil à l'économie mondiale se fait au même rythme que celle des exportations mondiales. Celle de la Chine est beaucoup plus rapide.

La relation entre augmentation des échanges et inégalités est plus complexe que ce que l'on a parfois pensé. Certains pays connaissent une ouverture de leurs économies croissante et une explosion de leurs inégalités (Chine, Inde), mais d'autres restent relativement fermés et subissent la même évolution de la distribution de leurs revenus (Nepal), d'autres, enfin, comme en Amérique latine, s'ouvrent à l'économie mondiale dans les années quatre-vingt-dix et deux mille à un rythme modéré et connaissent soit une légère baisse de leurs inégalités (Brésil), soit une légère augmentation, à l'exception toutefois de l'Argentine où la libéralisation de l'économie s'est accompagnée d'une hausse particulièrement prononcée des inégalités. Enfin, on observe que quelques rares pays comme la Corée du Sud, particulièrement ouverts aux échanges internationaux, ne connaissent pas ou peu d'augmentation de leurs inégalités, celles-ci restant à un niveau faible.

La relation entre globalisation, développement et ouverture croissante devient plus explicite lorsqu'on analyse la structure des exportations. Cette dernière a profondément évolué. D'une manière générale on sait que l'essor des exportations de produits de haute et moyenne technologie est bien plus rapide dans les pays en développement que dans les pays développés: 16,5 % chez les premiers et 7,3 % chez les seconds entre 1980 et 2000²². Tous les pays en développement ne connaissent pas ces évolutions, loin s'en faut. Elles sont concentrées dans quelques pays, presque exclusivement asiatiques. Certes, une partie importante de ces exportations de produits sophistiqués est davantage le résultat d'une illusion statistique que d'une réalité économique lorsqu'elles sont le produit d'industries d'assemblage à faible valeur ajoutée et utilisant une main-d'œuvre peu coûteuse et non qualifiée. Mais lorsque augmente la valeur ajoutée, la main-d'œuvre employée devient de plus en plus qualifiée. L'éventail des qualifications s'élargit et les inégalités entre les salariés ne peuvent alors que croître, quand bien même ces travailleurs qualifiés gagneraient moins que leur homologues dans les pays développés.

Conclusion

D'autres facteurs expliquent les inégalités de revenu. La globalisation financière plus rapide que la globalisation commerciale a des effets négatifs sur l'évolution des inégalités. Ces derniers sont cependant moins importants que dans les pays développés car le poids de la finance et de la financiarisation y est moins grand. On peut néanmoins observer que dans certains pays latino-américains la financiarisation déforme le partage de la valeur ajoutée en faveur des profits. L'évolution des salaires ne se fait plus, ou moins, au rythme de la productivité du travail, et comme parallèlement les plus hauts salaires augmentent très fortement, les inégalités salariales s'élèvent. La faiblesse de la demande intérieure qui pourrait en résulter pourrait constituer un frein à la croissance lorsque le pays n'a pas une population très importante et si le degré d'ouverture reste modeste.

La raison probablement la plus importante qui explique la persistance de fortes inégalités ou bien l'incapacité de freiner leur hausse sont la faiblesse des politiques sociales dans la plupart des pays en développement. Selon

21. OMC et OCDE (2009) : *Globalisation and Emerging Economies*, Paris.

22. Lall S. (2004), « Reinventing Industrial Strategy: The Role of Government Policy in Building Competitiveness », *G-24 Discussion Paper Series*, United Nations, New York.

l'OCDE par exemple, en 2006, le coefficient de Gini en Amérique latine est de 0,52 en moyenne et si on prend en compte les impôts et les transferts sociaux, il baisse de deux points seulement, alors qu'en Europe le même coefficient passe de 0,46 à 0,31²³... La différence est révélatrice et confirme l'idée que la croissance ne peut être durable que si elle est pensée en termes de développement. Alors, mais alors seulement les inégalités diminueront, tant au niveau des rémunérations que de l'accès aux droits (santé, école, protection du travail, justice). Dans les pays en développement démocratiques (ce qui est loin d'être la généralité), la citoyenneté sociale pourra alors se rapprocher de la citoyenneté politique dont elle est si éloignée. Avec l'approfondissement de la crise aujourd'hui, le combat contre l'accroissement des inégalités sociales, par une politique sociale repensée, devient une exigence non seulement économique mais aussi et surtout éthique.

Mots-clés: Inégalités, globalisation, modernisation, structure d'exportation, politiques sociales.

Classification JEL : 01, F16, F4, J31.

Noureddine El Aoufi (Université Mohammed V-Agdal, Rabat), **Saïd Hanchane** (INE, Conseil supérieur de l'enseignement, Rabat), **Rédouane Taouil** (Université Pierre-Mendès-France, Grenoble), *Les inégalités économiques : une analyse en termes de capacités.*

La réflexion économique sur les inégalités appelle la définition d'une norme à l'aune de laquelle pourraient être appréciées les disparités de revenu, la pauvreté et les politiques publiques. L'approche par les capacités offre à cet égard un cadre approprié dont l'exploration est à même d'enrichir les interrogations sur les droits démocratiques au Maroc. À la question cardinale en matière de justice sociale, « de quelle égalité parle-t-on ? », cette approche apporte une somme de réponses maîtresses, à l'aide d'une démarche centrée sur les moyens et les opportunités des individus, les inégalités économiques en termes de liberté, choix qui accorde un rôle prépondérant aux libertés réelles comme droits à la redistribution des capacités fondamentales.

Appliquée aux évolutions de l'économie marocaine sur la décennie 1998-2007, l'approche par les capacités permet de repérer les effets inégalitaires des réformes de structure de marché et des politiques conjoncturelles et les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique publique de nature à atténuer les inégalités d'accès aux libertés réelles.

La politique économique conjoncturelle comme les réformes structurelles portent l'empreinte de la vision du développement de la Banque mondiale. Les choix monétaires et budgétaires et les politiques structurelles sont, en effet, largement influencés par le Consensus de Washington qui résume le diagnostic et les prescriptions de la Banque mondiale et de l'institution-sœur jumelle, le FMI. L'idée-maîtresse de ce consensus est que « *la meilleure politique du développement économique à suivre* »²⁴ passe par la priorité aux forces du marché et la limitation des interventions publiques à la protection des droits de propriété et à la promotion des institutions favorables à la concurrence et à l'initiative privée.

Cette vision forme le référentiel dominant au sein de la problématique du développement aujourd'hui :

- i) Les analyses de la Banque mondiale puisent leurs concepts et énoncés dans divers champs de l'approche économique du mainstream depuis l'économie de la croissance jusqu'aux théories de la politique économique en passant par l'économie internationale et l'économie institutionnelle ;
- ii) Le discours de la Banque mondiale jouit d'une large faveur. Cette faveur tient, dans une large mesure, à des arguments d'autorité qui fonctionnent comme garant de validité. La discipline budgétaire et la stabilité monétaire comme la réforme des institutions de marché sont placées au rang d'évidences irrécusables. La parole d'expert est tenue pour parole d'Évangile. Le consensus au sein de la classe politique, par delà ses

23. OCDE (2008) : *Latin American outlook*.

24. Rapport de la Banque mondiale de 1993.

différences, au sujet des recommandations de la Banque mondiale est un témoignage éloquent de l'hégémonie de la pensée régnante du développement.

iii) Les décideurs de la politique économique s'appuient largement, dans leur rhétorique, sur le discours de la Banque mondiale et se prévalent des satisfécits qu'elle leur accorde pour légitimer leur choix.

Selon le consensus de Washington, la stimulation de la croissance appelle deux formes d'intervention publiques majeures. D'une part, le décideur public doit assigner à la politique économique l'objectif de stabilité. A cet effet, il doit s'attacher à mettre en place des dispositifs institutionnels en mesure de garantir la limitation du déficit budgétaire, la soutenabilité de l'endettement et la maîtrise de l'inflation. L'adoption de règles strictes dans ce domaine est tenue pour une condition sine qua non à la croissance. Une telle organisation institutionnelle est censée permettre, à travers l'expansion de l'investissement privé et des revenus, une utilisation des ressources efficiente en mesure d'exercer des effets de cascade. Ces effets se manifestent dans l'accroissement des revenus et de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie des plus démunis. D'autre part, les autorités publiques doivent mettre en œuvre des réformes de structure destinées à libérer les marchés des produits du travail et du crédit des entraves réglementaires et à renforcer la concurrence. La flexibilité des marchés est censée accroître l'efficacité de l'allocation des ressources et soutenir le taux de la croissance potentielle. Conjoncturelles ou structurelles, ces politiques procèdent d'une vision normative selon laquelle la concurrence parfaite est le mode de fonctionnement idéal des marchés.

La justification invoquée à l'appui de cette vision est que seul le marché est à même de créer ce mécanisme vertueux de croissance et d'atténuation de la pauvreté, que le décideur public doit se garder de biaiser par des actions de redistribution. De telles actions découragent les incitations à travailler et à épargner. Le marché garantit, outre un équilibre de plein emploi des ressources, l'équité en ce qu'il rétribue les talents et les mérites de chacun. Dans ce contexte, la cohésion sociale est la résultante naturelle des performances du marché.

Cette représentation du marché tient lieu, en effet, de prisme exclusif d'analyse des configurations économiques et sociales. « Bien qu'il s'agisse d'une pure abstraction - écrit R. Raghuram, le modèle [de marchés parfaits] est considéré comme le point de départ utile, pour plusieurs raisons: il discipline la recherche, permet aux économistes de se parler et se prêter à une démarche mathématique permettant d'établir des preuves et des théorèmes²⁵. »

L'approche par les capacités est à la fois descriptive et évaluative. Elle fournit l'étalon à l'aide duquel les performances économiques et sociales peuvent être intelligibles. Les inégalités, la pauvreté, la croissance, les politiques publiques comme le bien-être social sont décrits eu égard à leur impact sur le développement des capacités. Dans le même temps, elle s'appuie sur des termes évaluatifs qui consistent à identifier les déficits et les dénis en matière de liberté et d'équité. Dans cette optique, le chômage à forte proportion de diplômés, par exemple, s'analyse comme l'expression de difficultés de conversion du droit à l'éducation en capacités d'avoir des qualifications qui assurent l'insertion par l'emploi et comme une entorse à l'exercice des libertés au même titre que la précarité sociale ou la pauvreté. « En vérité – écrit Sen – la naissance de la discipline économique répond au besoin d'étudier et d'évaluer le rôle de tous les facteurs susceptibles de favoriser « une bonne voie » (*Un nouveau mode de développement, développement, justice, liberté*, p. 34). Ensuite, l'approche par les capacités se démarque du référentiel dominant qui conçoit le développement comme processus d'extension cumulatif des capacités de production qui accroît les revenus et assure la modernisation sociale. Ce référentiel accorde le primat à la croissance économique. Certes, cette dernière est un instrument qui pourrait être au service de l'expansion des libertés. Dans ce cadre, l'accent peut être mis sur les liens entre la croissance et le développement humain. L'accroissement soutenu de l'activité de production et l'amélioration des niveaux de vie peuvent être considérés comme interdépendants. La croissance permet de dégager les ressources nécessaires au développement humain, et celui-ci doit améliorer la qualité et la productivité du travail. Cette relation réciproque est souvent mise en évidence à partir de l'impact des dépenses privées en investissement, en consommation et en biens favorisant le développement humain tels que la nourriture, l'éducation et la santé

25. *Finances et développement*, vol. 41, n° 3, septembre 2004.

et du rôle du système sanitaire et éducatif dans la détermination du niveau et de la composition de la croissance. De telles relations ne sont cependant pas nécessaires. Si la croissance peut soutenir l'essor des libertés, elle ne saurait être la finalité ultime. La priorité échoit à la promotion du développement en renforçant les facteurs de conversion individuels et sociaux des ressources en fonctionnement. Enfin, l'approche par les capacités place la démocratie au cœur du développement, renouant ainsi avec la dimension politique de l'économie. Les procédures de choix collectif et la formation des valeurs et des normes sociales doivent reposer sur la délibération. Le partage de la décision par la délibération sur les fins et les moyens offre aux personnes la possibilité de développer la capacité de participer au débat public. Le pouvoir délibératif joue un rôle insigne dans la constitution des consensus à travers l'affirmation de la légitime pluralité des points de vue et ne doit pas, de ce fait, être supplanté par le pouvoir de l'expertise. L'approche par les capacités insiste sur la distinction entre démocratie formelle et démocratie réelle. Les droits formels qu'offre la démocratie sont sans valeur, faute des conditions d'un égal accès aux droits et d'une juste distribution des capacités. L'égalité devant les institutions démocratiques réclame l'atténuation des inégalités sociales et l'extension des droits réels. L'adéquation de ces institutions et des politiques publiques s'évalue en fonction de leur aptitude à élargir ou à restreindre l'espace des opportunités sociales.

Mots-clés : Inégalités, capacités, développement, politiques sociales, équité, cohésion sociale.

Classification JEL : D61, D63, E62, E64, H21, H22, H23, H51, H52.

Mounir Zouiten (Université Mohammed V-Souissi, Rabat), *Mesurer les inégalités au Maroc : l'horizon de la justice.*

Les indicateurs sociaux, produits depuis le milieu des années 90 par les institutions internationales (PNUD, OCDE, BM, UE...) pour mesurer les inégalités, font aujourd'hui l'objet de critiques au Maroc et ailleurs. Les outils de mesure n'ont pas atteint les seuils de notoriété et de légitimité suffisants pour qu'ils puissent être politiquement admis et partagés.

On s'interroge actuellement sur la mise en œuvre de nouveaux outils pour mesurer le bien-être. Il faudrait, en fait, se préoccuper de la mesure des inégalités qui comptent, c'est-à-dire celles qui correspondent aux plus grandes injustices. Il faudrait se soucier principalement, quand on veut mesurer les inégalités, de la question « de quoi? ». Cette question fait référence à l'échelle de mesure avec laquelle on va évaluer les situations individuelles inégales. Les questions « entre qui? » et « comment? » concernent la définition de la population concernée, les unités d'observation (régions, quartiers, ménages, individus) et les outils statistiques de mesure des inégalités : indices, courbes... Il y aurait beaucoup de choses à dire sur les deux dernières questions, mais nous allons, dans cette communication, nous concentrer plutôt sur la première, qui interpelle d'une façon particulièrement intéressante si l'on veut que la mesure obtenue nous dise quelque chose de profond sur la société et ses évolutions.

Au Maroc, malgré les efforts consentis, l'ordre social est, tel qu'il est perçu, non seulement comme inégalitaire, mais comme foncièrement injuste. C'est le symptôme d'une distorsion sociale autrement plus grave qu'un simple retard dans l'accès au bien-être. La pauvreté et la précarité sont les signes de la « fracture sociale » entre ceux qui bénéficient de la croissance relative et de la protection sociale et qui connaissent sécurité et bien-être, d'un côté, et ceux qui sont des laissés-pour-compte et qui restent dans l'insécurité et le manque, de l'autre. Même la classe dite « moyenne » se sent de plus en plus vulnérable et vit parfois dans la précarité. Cette pauvreté prend le sens d'une dénegation sociale alimentée aux privations matérielles mais aussi à la relégation des zones infra-sociales (bidonvilles, non-emploi ou sous-emploi, emploi précaire sans statut, absence de participation à la vie politique...).

Dans un tel contexte, la situation des plus défavorisés est déplorable, non seulement parce qu'ils sont pauvres, mais aussi parce qu'ils sont soumis à l'autorité d'autrui, confinés dans des zones désagréables et exclus du jeu

social, trop incertains du lendemain pour élaborer des projets... A l'inverse, les privilégiés combinent des revenus confortables avec une grande indépendance et souvent l'exercice de l'autorité, une totale liberté de mouvement, une grande aisance dans les relations sociales et une sécurité leur permettant de planifier leur vie ou de prendre des risques calculés.

Le pauvre est aussi et d'abord un citoyen. Son intégration passe par sa capacité à être reconnu comme producteur. Il s'agit désormais de faire valoir les droits de l'homme pauvre sur la société. Car la pauvreté ne se mesure plus principalement aux manques ou à l'absence de satisfaction des besoins primaires, mais aussi aux manquements de participation à la collectivité. C'est la cohésion sociale qu'il convient de consolider et, pour ce faire, il y a nécessité à renforcer les instances et les modalités d'intégration de l'individu, aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan familial.

Dans cette perspective, il faut donner aux plus défavorisés une priorité substantielle, voire absolue, de sorte que la question principale qui reste posée est celle de la mesure des situations individuelles : «égalité d'accord, mais égalité de quoi?». Il serait normal que l'on établisse un lien entre la justice sociale et la mesure des inégalités. Il faudrait idéalement mesurer les inégalités dans la grandeur qu'une société juste viserait à rendre égale pour tous ses membres. Les inégalités qui comptent sont celles qui correspondent aux plus grandes injustices.

Les théories récentes de la justice sociale, comme celle d'Amartya Sen, mettent d'ailleurs l'accent sur l'autonomie des personnes, leur capacité à maîtriser leur destin. Il ne s'agit donc pas seulement de rendre les gens heureux ou riches, mais de leur donner les moyens de choisir ce qu'ils souhaitent vivre.

Comment la compréhension des injustices sociales comme des inégalités d'autonomie peut-elle se concrétiser dans un approfondissement des mesures d'inégalités? Les dimensions multiples des inégalités peuvent être traitées de diverses façons. Quelle que soit la méthodologie retenue, l'enjeu de l'approfondissement de la mesure des inégalités est loin d'être négligeable.

Nouzha Lamrani (Université Mohammed V-Agdal, Rabat), *Les inégalités Hommes Femmes : des inégalités sociales construites.*

La problématique des inégalités hommes-femmes a fait l'objet de nombreux travaux aussi bien sur le plan empirique que sur le plan théorique, et ce par des auteurs aux profils différents : juristes, sociologues, anthropologues, politologues, femmes et hommes de lettres. Les économistes ont peu travaillé sur cette question et plus particulièrement sur le plan théorique. (Elson, 2004). Une ébauche de réflexion a commencé lorsque la problématique des inégalités hommes-femmes a été liée à celle du développement et ce dans le cadre de l'approche globale du développement, approche qualitative qui s'est développée à partir des années 90 par le PNUD, sur la base essentiellement des travaux d'Amartya Sen.

L'approche Genre et Développement (GED) vient de cette nouvelle conception du développement : le développement n'est pas seulement une amélioration des richesses matérielles, c'est aussi une amélioration de toutes les conditions de vie : conditions économiques, sociales, politiques et culturelles. C'est aussi le droit à la liberté, à la participation, à l'égalité et à la dignité (PNUD, 1995 et 2000). Comme les femmes vivent dans des rapports d'inégalité et connaissent des discriminations à tous les niveaux, il ne peut y avoir de développement dans cette situation.

Les inégalités hommes-femmes au Maroc seront donc étudiées en tant qu'inégalités de capacités, d'accès aux opportunités, aux ressources et au contrôle de ces ressources. Elles se présentent sous différentes formes : juridiques, monétaires, économiques, politiques, sociales et culturelles. Il sera donc nécessaire d'étudier l'évolution à moyen et long terme de ces formes d'inégalité pour savoir celles qui persistent, celles qui régressent et celles qui progressent, et ce, après un bref état des lieux de celles-ci dans le monde (UNIFEM, 2008 ; PNUD, 2006, 2007, 2008). Un choix de ces différentes formes sera fait en fonction des données

disponibles, et une attention plus particulière sera portée sur les inégalités socio-économiques. Ce travail se fera à partir de certaines analyses empiriques (qui restent souvent limitées aux inégalités de sexe et non de genre) sur cette question réalisées au Maroc (HCP, 2003, 2005). Sur la base de ce constat, il s'agira de comprendre ces évolutions. L'approche théorique GED nous aidera à le faire.

L'objectif de ce travail est donc d'analyser l'évolution des différentes formes d'inégalité hommes-femmes au Maroc et de tenter de montrer que celles-ci sont des inégalités particulières, différentes des autres inégalités connues et étudiées (inégalités de revenus...), qu'elles sont sociales et construites.

Avec la notion de genre, les féministes tentent de souligner le caractère fondamentalement social, donc construit, des différences basées sur le sexe. Joan Scott fait ainsi reposer la définition du genre sur « la relation fondamentale entre deux propositions : le genre est un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur les différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir » (Scott, 1988).

L'analyse de genre se veut une approche qui, à partir du constat de l'inégalité des rapports sociaux entre les sexes, en analyse le degré, les formes et les conséquences pour les transformer. Elle suppose donc que l'on reconnaisse non seulement l'inégalité mais aussi son caractère social. Les hommes et les femmes sont le produit de leurs valeurs, de leurs cultures et de leur histoire. Comme l'écrivait Simone de Beauvoir, « on ne naît pas femme on le devient ». « A la différence des autres cadres théoriques l'objet de l'approche genre n'est pas la femme en tant que telle, mais les réalités sociales qui façonnent les perceptions et attribuent les responsabilités et des attentes spécifiques aux femmes et aux hommes. » (Sarr, 1999) Les genres sont définis par la société, par conséquent les rapports entre hommes et femmes peuvent être changés.

Un des éléments constitutifs du cadre d'analyse de l'approche genre repose sur la théorie des besoins. La satisfaction des besoins pratiques (accès à la nourriture, aux soins, à l'éducation, à l'emploi) peut améliorer les conditions de vie des femmes mais ne change pas en général les rôles et statuts traditionnels.

Les intérêts ou besoins stratégiques sont d'ordre politique, ils se manifestent sur le long terme et sont communs à toutes les femmes quelles que soit leurs conditions matérielles. Ils sont liés à une position de subordination : lois juridiques discriminatoires, manque de ressources, de pouvoir de décision, d'autonomie, vulnérabilité à la pauvreté, à la violence... La satisfaction des intérêts stratégiques rend les femmes actrices du changement, elle peut améliorer leur situation dans la société, leur donner du pouvoir et transformer les relations. Ces besoins concernent en particulier les femmes, car leur satisfaction a pour but d'obtenir un statut plus égalitaire, en modifiant leur rôle, leurs responsabilités et leur capacité de décision au sein de la société.

Références bibliographiques

Alami-M'Chichi H. Benradi M., Chaker A., Mouakit M., Saadi M.S., Yaakoubd A. (2004), *la Marche vers l'égalité au Maroc 1993-2003*.

Ayesha M. Iman, Amina Mama et Fatou Sow éds, *Sexe, genre et société*, Edition Codesria- Karthala. PNUD, Rapports 1995 et 2000.

Conseil canadien pour la coopération internationale (1991), *Un autre genre de développement. Un guide pratique sur les rapports femmes-hommes dans le développement*, Ottawa.

Elson Diane (2004), « Analyse de genre et science économique dans le contexte de l'Afrique » in UNIFEM, *le Progrès des femmes à travers le monde*, 2008-2009.

Haut-Commissariat au Plan (2005), *Genre et objectifs du Millénaire pour le développement*.

Haut-Commissariat au Plan (2003), *Femmes et hommes du Maroc : analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective genre*.

Haut-Commissariat au Plan, Enquêtes Activité et RGPH 1994 et 2004.

Lamrani Nouzha (2002), « Pauvreté au féminin », *Bulletin économique et social du Maroc*, « Rapport du Social 2002 », éditions Okad.

Maruani Margaret (2009), « Hommes/Femmes : des inégalités durables », *Cahiers français*, n° 351. Juillet-août, la Documentation française.

Scott Joa (1988), « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *les Cahiers du GRIF*, « Le Genre de l'histoire », n° 37 et 38, éditions Tierce, Paris.

Sarr Fatou (1999), *Recensement des outils de formation en genre*, UNIFEM, octobre.

Géraldine Niquin (DEFI, Université de la Méditerranée), *Les déterminants de la répartition du revenu dans la région MENA : une analyse de décomposition de l'inégalité appliquée aux cas de l'Égypte et du Maroc*.

L'objet de cette communication, à dominante empirique, repose sur une analyse des processus de la répartition du revenu dans deux pays de la région MENA, l'Égypte et le Maroc, à la fin des années 1990.

D'après la littérature empirique, les inégalités ont eu tendance ces dernières décennies à diminuer au niveau international, mais elles se sont aggravées à l'intérieur des pays. Or, si l'équité sociale constitue un objectif commun à toute société, la problématique de la répartition et des inégalités revêt un caractère d'autant plus important pour les pays en développement, notamment du fait de la reconnaissance du rôle déterminant des inégalités dans la lutte contre la pauvreté et, plus particulièrement, dans la relation croissance-pauvreté.

Rappelons-le, comme l'a souligné Bourguignon (2004), la baisse des inégalités est susceptible d'engendrer un « double dividende » : d'une part, elle contribue à réduire la pauvreté à travers un effet purement distributif et, d'autre part, puisque l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen est étroitement corrélée de façon négative au degré d'inégalité, alors la diminution de l'inégalité permet d'engendrer une accélération du rythme de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, comme le soulignent Cling, De Vreyer, Razafindrakoto et Roubaud (2003), si l'on admet aussi que la réduction de l'inégalité a un impact positif sur le rythme de croissance, alors on peut parler de « triple dividende ».

Le cas de l'Égypte et celui du Maroc sont particulièrement représentatifs. Ces deux pays présentent des niveaux de pauvreté et d'inégalité élevés et persistants, comparés à ceux de certains pays en développement mais aussi à ceux des autres pays de la région MENA.

Les conséquences des programmes d'ajustement structurel instaurés au début des années quatre-vingt au Maroc et quatre-vingt-dix en Égypte ont été plutôt contrastées sur le plan social, marquées par une évolution irrégulière et disparate de la pauvreté et une augmentation des inégalités.

Comme le soulignent certains travaux consacrés à l'évaluation des impacts de la croissance sur la pauvreté dans cette région (FEMISE, 2008), vraisemblablement, aussi bien en Égypte qu'au Maroc, les épisodes de croissance au cours des années quatre-vingt-dix n'ont pas été favorables aux pauvres. En effet, bien que la pauvreté ait diminué, notamment en Égypte, l'effet positif de la croissance sur la pauvreté a été atténué en grande partie par l'impact négatif de la hausse des inégalités.

Dans ces circonstances, on voit que la lutte contre les inégalités constitue l'une des problématiques centrales à laquelle ces deux pays doivent faire face, dans un souci d'équité sociale, pour la réduction de la pauvreté et, de manière plus générale, pour optimiser les perspectives de développement économique et social et l'intégration de ces pays aux niveaux régional et mondial. Ces constats justifient la nécessité d'une meilleure identification et d'une meilleure compréhension des processus sous-jacents à la répartition du revenu.

Démarche méthodologique

Pour répondre à cette problématique et explorer les déterminants la répartition du revenu, nous employons un cadre méthodologique axé sur les méthodes de décomposition, conjuguant les approches dites traditionnelles et les techniques récentes de décomposition de régression.

Dans un premier temps, une approche de décomposition de l'inégalité par source de revenu nous permet d'établir le profil de la répartition, étape indispensable à l'analyse des processus. Il s'agit de caractériser la

répartition du revenu au sein des deux pays et, plus particulièrement, d'identifier les sources de l'inégalité et, d'étudier les impacts d'une modification de la répartition sur les niveaux d'inégalité et de bien-être social. Pour ce faire, nous employons l'approche de décomposition développée par Lerman et Yitzhaki (1985), prolongée par Stark, Taylor et Yitzhaki (1986).

A partir de l'indice de Gini, les auteurs proposent une décomposition en trois composantes permettant de mesurer la contribution d'une source de revenu à l'inégalité totale. Puis, supposant une augmentation exogène du revenu et introduisant une fonction de bien-être social, les prolongements proposés permettent d'analyser les impacts d'une variation de revenu, sur les niveaux d'inégalité et de bien-être.

A l'issue d'une revue des différentes méthodes de décomposition, cette approche nous est apparue comme la plus satisfaisante dans la mesure où elle fournit à la fois un cadre de détermination des sources de l'inégalité et des prolongements particulièrement intéressants, permettant d'étudier les impacts d'une modification de la répartition sur le niveau d'inégalité mais aussi, dépassant les seules considérations monétaires, sur le niveau de bien-être social.

Dans un second temps, après avoir établi les profils de la répartition et identifié les sources de l'inégalité, il convient d'explorer les facteurs explicatifs sous-jacents. En particulier, considérant les deux approches de la distribution, nous étudions le rôle des différents attributs fonctionnels et personnels dans la répartition du revenu entre les ménages.

Pour ce faire, nous employons un cadre méthodologique de décomposition de régression permettant, d'une part, de déterminer les facteurs de la répartition et, d'autre part, de quantifier leur contribution à l'inégalité. En particulier, nous adoptons l'approche de Wan (2004), fondée sur la décomposition de la valeur de Shapley développée par Shorrocks (1999). Ne contraignant pas à l'utilisation d'une mesure particulière de l'inégalité ni à une spécification précise du modèle, cette méthodologie permet de dépasser les limites des autres approches proposées dans la littérature. Par ailleurs, intégrant la décomposition de la valeur de Shapley, elle constitue une approche originale, transposant un principe de la théorie des jeux à l'analyse de la répartition et de l'inégalité.

Le principe général de cette approche repose sur deux étapes.

Tout d'abord, considérant un modèle de régression standard, l'estimation des paramètres nous permet de calculer la valeur prédite par le modèle et les flux de revenu générés par les différents facteurs du vecteur de variables indépendantes.

Ensuite, il s'agit de déterminer la contribution à l'inégalité de chacune des variables explicatives. Pour cela, nous décomposons l'inégalité prédite à l'aide de la valeur de Shapley. Cette méthode consiste à estimer l'effet de la suppression de chaque facteur sur l'inégalité en considérant la contribution d'un facteur particulier comme la moyenne de ses contributions marginales issues de toutes les séquences d'élimination.

Les données

Dans le cadre de cette étude empirique, deux enquêtes ménages, réalisées à la fin des années 90, ont été mobilisées : dans le cas de l'Egypte, il s'agit de l'*Egypt Integrated Household Survey*, portant sur la période 1996-1997 et l'*Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages* portant sur la période 1998-1999 dans le cas du Maroc. Nous travaillons ainsi sur deux échantillons, celui de ménages égyptiens comprenant 2 414 ménages et celui de ménages marocains portant sur 5 086 ménages.

Mots-clés: Distribution du revenu, inégalité, décomposition de régression, valeur de Shapley.

Classification JEL : 015, D63, C51.

Références bibliographiques

- Atkinson A. B. (1970), « On the Measurement of Inequality », *Journal of Economic Theory*, 2, p. 244-263.
Bourguignon F. (2004), « Poverty-Growth-Inequality Triangle », Banque mondiale, Washington D.C.

- International Food Policy Research Institute (2000), *Egypt Integrated Household Survey*. Données et documentation 1996-1997, Washington D.C.
- Ministère de la Prévision économique et du Plan, direction de la Statistique, *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998-1999*.
- Kaldor N. (1956), « Alternative Theories of distribution », *Review of Economic Studies*, vol. 23, p. 94-100.
- Lerman R. I. et Yitzhaki S. (1985), « Income Inequality Effects by Income Source: A New Approach and Applications to United States », *The Review of Economics and Statistics*, 67 (1), p. 151-156.
- Shorrocks A. F. (1999), « Decomposition Procedures for Distributional Analysis: A Unified Framework Base on the Shapley Value », Department of Economics, University of Essex, mimeo.
- Stark O., Taylor J. E., et Yitzhaki S. (1986), « Remittances and Inequality », *The Economic Journal*, 96, p. 722-740.
- Wan G. H. (2004), « Accounting for Income Inequality in Rural China: A Regression Based Approach », *Journal of Comparative Economics*, 32 (2), p. 348-363.

Jamal Bouoiyour (CATT Pau Université de Pau), **El Mouhoub Mouhoud** (Paris Dauphine Université Dauphine, Paris) et **Hicham Hanchane** (Institut universitaire de la recherche scientifique, Rabat), *Effets des remises de fonds sur la pauvreté et les inégalités. Enseignements d'une enquête microéconomique*.

La mondialisation joue un rôle important dans l'accélération des mouvements migratoires. En effet, l'abolition des frontières, le décloisonnement des marchés et l'ouverture des économies ont indéniablement des conséquences importantes sur l'organisation du travail au niveau international. Les différentes fusions et acquisitions auxquelles nous assistons aujourd'hui ont des conséquences directes sur l'organisation des entreprises, entraînant un accroissement des besoins en matière de main-d'œuvre.

En même temps, la migration internationale peut être considérée comme un symbole puissant d'inégalité tant en termes de salaires que d'opportunités de travail ou de styles de vie.

Il existe, par ailleurs, un consensus parmi les chercheurs (Black, Ammassari, Hilker, Mouillesseaux, Pooley, Rajkotia (2004), Nyberg-Sorensen, Hear, Engberg-Pedersen (2002), Skeldon (2002)) qui considèrent que la migration représente une stratégie de diversification du « gagne-pain » pour les populations des pays pauvres.

Aujourd'hui, les flux de transfert des émigrés vers leurs pays d'origine représentent la seconde source externe de capitaux pour les pays en développement. Ils se situent derrière les flux d'investissement direct étranger (IDE) et ont atteint plus du double de l'aide publique (FMI, 2005). Ils présentent l'avantage, pour les pays qui les reçoivent, d'être beaucoup plus stables que les autres sources de capitaux privés (prêts bancaires, investissements de portefeuille en actions ou en obligations, etc.)

Depuis plusieurs années, les migrants ont contribué de manière significative à l'économie mondiale, sous différentes formes: transferts financiers, transferts de savoir-faire, investissements, circulation des compétences, réseaux des diasporas. Cette contribution leur a permis d'être des acteurs essentiels dans le développement de leurs pays d'origine.

Cependant, les études concernant l'impact de ces transferts sur le développement dans les pays d'origine sont peu nombreuses (par rapport à celles consacrées à l'IDE par exemple). Et celles qui concernent l'impact sur la pauvreté et les inégalités dans le pays d'origine le sont encore moins²⁶. L'une des explications est celle relative à la non-disponibilité des données, en particulier les données microéconomiques.

Notre article a un double objectif. D'une part, il vise à combler ce manque, car, à notre connaissance, c'est la première fois qu'une étude micro-économétrique sera appliquée au Maroc. D'autre part, il s'agira de « tordre

26. Les études microéconomiques de l'impact des transferts sur la dynamique des pays MENA sont pratiquement inexistantes, alors que ce genre de recherche est très répandu dans les pays d'Amérique latine (Mexique), par exemple.

le cou » à certaines idées reçues concernant l'impact toujours considéré comme positif des transferts sur le développement en général et la réduction de la pauvreté et des inégalités en particulier.

Dans le même ordre d'idée, il faudrait rappeler que la migration induit des coûts importants et des risques significatifs²⁷. En plus, pour qu'ils réduisent la pauvreté et les inégalités, il faudrait que les migrants soient originaires de pays très pauvres, toutes choses étant égales par ailleurs. Or dans la réalité, les migrants ne sont pas toujours les plus pauvres, et ils ne tirent pas toujours profit, « toutes choses n'étant pas égales par ailleurs » et d'autres facteurs entrant en jeu. Il y a bien longtemps que les économistes ont montré que non seulement les inégalités sont l'une des causes majeures de la migration, mais que les effets induits de la migration – transferts et retour des migrants – ont tendance à exacerber les inégalités inter-individus et inter-ménages entre les villages et à l'intérieur même des villages.

La question de fond n'est pas tant de savoir si la migration augmente ou réduit les inégalités, mais d'interroger le contexte dans lequel ces différents éléments interagissent. Qui plus est, la mesure de l'inégalité ne doit pas se réduire au revenu et à la richesse, mais doit prendre en considération des aspects plus qualitatifs : accès aux services publics (santé, eau potable, éducation formelle), accès au pouvoir, perception des institutions par le citoyen...

Il est incontestable que les transferts de fond constituent un outil formidable pour réduire la pauvreté. Cependant, les études consacrées à ces questions montrent que l'impact des transferts dépend de plusieurs éléments dont on peut citer : l'histoire de la migration du village considéré, le degré auquel les opportunités de migration ont été répandues à travers les ménages du village, le rendement du capital humain obtenu grâce aux remises de fonds et la distribution des améliorations potentielles du niveau éducatif et de l'enseignement permises par les transferts.

L'étude que nous proposons ici tentera aussi de déceler les différences de comportement des transferts de fonds au sein d'une région du sud du Maroc et d'essayer de les expliquer (canaux formels ou informels de transferts, aspects institutionnels pour inciter les migrants à transférer²⁸). De même, nous souhaitons déceler les différences au niveau de l'impact des transferts sur le développement de la région. Le choix du Maroc et de la région du Sud en particulier n'est pas anodin. Le Maroc est parmi les dix pays au monde qui reçoit le plus de transferts de fonds. En effet, les transferts de fonds représentent 10 % du PIB marocain. Mais les études concernant les transferts des revenus ne peuvent pas se limiter aux seuls flux financiers des statistiques officielles rapportées dans les balances des paiements des pays d'accueil ou d'origine. Ces flux peuvent emprunter d'autres canaux non officiels. Il s'agit de l'argent emmené par l'émigré à l'occasion du retour en vacances ou envoyé par le biais d'un « postier » faisant partie d'un réseau informel de collecte de fonds. Ces réseaux se tissent généralement par des liens familiaux ou commerciaux, communautaires ou villageois (Garson, 1994). D'autres formes de transferts existent ; il s'agit des biens « exportés » par l'émigré vers son pays d'origine, en particulier au moment des vacances. Dans le cas marocain, cette pratique est très développée et a donné lieu à l'émergence d'un véritable marché, plus ou moins formel, de biens importés par les émigrés dans les grandes villes du Royaume²⁹ (Bouoiyour, 2006).

Pour ce papier, nous allons exploiter une enquête réalisée auprès de familles récipiendaires. Elle portera sur les différentes utilisations des fonds reçus, sur les liens avec le migrant, les motivations des émigrants... Parmi les utilisations concernant les investissements, on s'interroge sur les liens possibles entre les transferts et le financement d'un projet via la microfinance.

Un modèle économétrique sera proposé pour exploiter les données individuelles fournies par l'enquête.

27. Perte sèche de revenu pour la famille du migrant, coûts des transports, des passeurs, dans le cas de l'immigration clandestine...

28. On peut songer dans le cas marocain à la multiplication des institutions qui s'occupent de la migration : outre la Fondation Hassan II dont le rôle premier est d'aider les migrants marocains à résoudre les problèmes rencontrés dans les pays hôtes ou au Maroc, il existe d'autres institutions telles que la Fondation Mohamed V dédiée à l'accueil des migrants lors des vacances d'été. A cela il faut ajouter un département ministériel chargé des Marocains résidant à l'étranger. Les responsables marocains ont mis en place récemment une nouvelle instance, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Ce conseil a pour objet de mettre en œuvre une stratégie nationale d'immigration en collaboration avec les autres instances en charge de la migration.

29. L'exemple le plus spectaculaire est celui des voitures que les émigrés utilisent pour se rendre au Maroc pendant la période des vacances et qu'ils vendent avant leur retour. Un véritable marché de l'automobile importée par l'émigré a été mis en place avec des règles bien spécifiques durant les années 80 et 90.

Hafid Barka (Institut national des postes et des télécommunications, Rabat), *Fiscalité marocaine et inégalités sociales*.

Pour corriger la répartition inégale des revenus, les pouvoirs publics disposent principalement des instruments suivants : les transferts sociaux (transferts qui transitent pour l'essentiel par les organismes de sécurité sociale), la réglementation (intervention de l'Etat sur les marchés pour modifier les prix relatifs), les dépenses publiques (aides publiques en espèces et en nature), la fiscalité.

La fiscalité joue plusieurs rôles : financier, économique incitatif (promotion de l'investissement), désincitatif (écotaxes, protection de certaines activités) mais aussi redistributif.

Un bon système fiscal n'aggrave pas les inégalités sociales, bien au contraire, il doit les corriger. La fiscalité est redistributive lorsqu'elle modifie la répartition primaire des revenus. Les systèmes fiscaux adoptent, à ce titre, la technique de la progressivité de l'impôt. Ils adoptent d'autres formes de redistribution.

L'objet de cette contribution est d'appréhender le rôle redistributif de la fiscalité marocaine. Il s'agit de voir si le système fiscal marocain est suffisamment ou faiblement redistributif.

Globalement, il ressort de l'analyse de la fiscalité marocaine que son rôle est faiblement redistributif. Mais les inégalités sociales sont structurelles et ne peuvent s'expliquer par la seule variable fiscale.

Mots-clés : fiscalité, inégalités sociales, système fiscal, réforme fiscale, impôts directs, impôts indirects, TVA, IS, IR, répartition des revenus, redistribution, politiques économiques, politiques sociales.

Classification JEL : H2, H3, H5, B1, B2, E2, E3, E6, I3.

Mohammed Bougroum (Université Cadi Ayyad, Marrakech), *Les inégalités en éducation au Maroc ou comment les inégalités sociales deviennent-elles irréversibles ?*

Cette communication part de deux constats : (i) Les dotations humaines et naturelles dont dispose le Maroc font de lui un pays potentiellement riche. De ce fait, les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale se posent plus en termes d'inégalité de répartition des richesses qu'en termes de pénurie de richesse ; (ii) La réduction des inégalités de répartition des richesses exige une stratégie combinant les deux logiques de réparation (à court terme) et de préparation (à long terme).

L'hypothèse centrale consiste à dire que la répartition intergénérationnelle du capital humain constitue un levier central de la stratégie de préparation qui vise à agir en amont sur les paramètres de la répartition des richesses. Partant de cette hypothèse, cette communication procède à une analyse des modes de production et de distribution du capital humain en mettant en évidence leur impact sur les mécanismes de mobilité sociale.

La communication montre que la configuration actuelle de ces modes fait du système éducatif un puissant moyen de reproduction des inégalités sociales réduisant progressivement les marges de la mobilité sociale.

On propose, en guise de conclusion, des recommandations de politique éducative susceptibles de renverser cette tendance.

Mots-clés : Education, inégalité, richesse, intergénérationnelle, mobilité sociale, politique publique.

Classification JEL : I21, I28, 015.

Les écarts de santé se creusent entre classes sociales, d'une part, vis-à-vis des pathologies émergentes (l'obésité) ou chroniques (handicaps) et en matière de santé mentale et, d'autre part, quant à la prévention et le dépistage des maladies cardiovasculaires et des cancers³⁰. Cette persistance des inégalités en matière de santé est observée dans l'importance du taux de mortalité et la différence d'espérance de vie à la naissance. En effet, de nombreuses enquêtes montrent que, en France, il y a une inégalité d'espérance de vie perçue dans les différentes catégories socioprofessionnelles. A 35 ans, l'espérance de vie d'un homme cadre est plus grande de six ans que celle d'un ouvrier. Les inégalités sociales de santé se traduisent par une différence d'espérance de vie entre les ouvriers et les cadres supérieurs, alors même que ces deux catégories bénéficient d'un emploi, d'un logement et d'une insertion sociale. Les déterminants des inégalités sociales de santé ne sont donc pas à chercher uniquement dans la pauvreté extrême. De nombreuses études ont mis en évidence d'autres déterminants, extérieurs au système de soins et de santé, définissant une approche intersectorielle de la santé au-delà des seules conséquences du système de soins.

Face à la complexité des déterminants des inégalités sociales de santé, nous posons la question suivante : de quelle façon se construisent les inégalités sociales de santé ? et comment peut-on expliquer leur chronicité ?

La genèse des inégalités prend un caractère cumulatif. Elle est recherchée dans l'interdépendance de plusieurs facteurs : position sociale, géographique, niveau de vie dès l'enfance, accidents de la vie, environnement, conditions de travail, comportement à risque.

Afin de comprendre les déterminants de ces inégalités sociales de santé, nous allons nous intéresser à quatre approches qui permettent d'éclaircir ce point : l'approche socio-économique, l'approche psychosociale, l'approche comportementale et culturelle et l'approche environnementale.

Notre démarche reflète les préoccupations suivantes :

- Souligner le rôle majeur des déterminants socio-économiques sur les inégalités sociales de santé, sans minimiser les enjeux liés aux évolutions du système de soins. Expliquer, d'une part, que les inégalités sociales de santé sont essentiellement le résultat, le produit final des autres inégalités sociales structurelles en termes de ressources, de logement, d'alimentation, d'emploi et de travail, de scolarisation et de formation, les politiques redistributives à travers la fiscalité et les aides financières directes. D'autre part, il subsiste des différences d'accès réel aux soins même dans les systèmes proposant un accès formel aux soins strictement égalitaire. Pour avancer sur cette question, il est utile de s'intéresser au rôle que joue la demande des soins et à la réponse de l'offre dans ces inégalités.
- Elargir la problématique des inégalités sociales de santé en s'intéressant au lien de cause à effet entre l'état de santé et les conditions de vie qui est de nature psychosociale. Autrement dit, des pensées, des comportements et des sentiments, associés à des situations matérielles et à la position sociale, déclenchent des processus biologiques qui peuvent dérégler le système de contrôle, affaiblir des défenses de l'organisme, son système immunitaire et sa capacité à résister à des multiples circonstances pathogènes. Le caractère stressant des moments difficiles qui marquent la vie de l'individu provoque soit, directement, des excitations physiologiques susceptibles de nuire à la santé en transformant l'anxiété chronique en pathologie avérée, soit, indirectement, par l'émergence de comportements nuisibles pour la santé, comme le tabagisme qui répondent à cet état de stress. Toutefois, les inégalités socio-économiques influent profondément sur la qualité de l'environnement social et le bien-être psychosocial des individus.
- Approfondir l'analyse en termes de caractère social et collectif et pas seulement individuel des comportements de santé. En effet, les inégalités de mortalité attribuables aux cancers du poumon et des voies aéro-digestives supérieures ne sont pas entièrement expliquées par la consommation de tabac et d'alcool, mais

30. Yolande Obadia, directrice de l'ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur.

aussi par les expositions professionnelles à des substances cancérigènes. Il faut souligner l'existence d'une relation entre facteurs contextuels (environnement, territoire...) et facteurs individuels (pratique modale, comportements à risque...) d'exposition au risque (accidents routiers).

- La mise en évidence de l'influence de l'environnement physique mais aussi social du lieu de résidence sur la santé. En effet, la population défavorisée se trouve à faible distance des sources de pollution environnementale physiques ou chimiques (usines, autoroutes à fort trafic, sites d'incinération), est la plus exposée à ces environnements délétères et la plus sensible à leurs effets. Les pathologies en cause sont essentiellement les maladies infectieuses, les maladies respiratoires et les accidents domestiques.

L'étude des mécanismes de renforcement social et psychologique des inégalités en matière de santé nous conduit à mobiliser, d'une part, une approche théorique sur la justice sociale qui se réfère aujourd'hui à deux courants de pensée distincts : *l'utilitarisme* inscrit dans la lignée de Jeremy Bentham et de John Stuart Mill qui privilégie le bien-être social et *l'égalitarisme* libéral de Rawls et Dworkin qui met en avant la réalisation des projets de vie des personnes ; d'autre part, une approche *évolutionniste* capable d'expliquer l'effet de l'environnement social sur la santé.

Notre démarche s'appuie sur une enquête réalisée auprès de 300 personnes dans la région Nord-Pas-de-Calais, dans des grappes de personnes exposées à des environnements pathogènes.

Références bibliographiques

- Aïach P., Fassin D. (2004), « L'origine et les fondements des inégalités sociales de santé », *la Revue du participant*, n° 54.
- Aïach P. (2004), « Processus cumulatif d'inégalités : effet d'amplification et disposition à l'appropriation sociale », *Santé, société et solidarité*, n° 2.
- Drulhe M. (2000), « Fin de siècle et inégalités sociales de santé en France : l'amorce d'un débat », in Leclerc A., Grandjean H., Lang T. et Fassin D. (dir), *les Inégalités sociales de santé*, Recherches, Inserm.
- Fassin D. (2009), *Inégalités et santé*, la Documentation française, mai, n° 960.
- Leclerc A., Fassin D. et al. (2000), *les Inégalités sociales de santé*, la Découverte, Paris.
- Grémy I. et al. (2007), « La réduction des inégalités de santé est au cœur de la cohésion sociale », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 2-3, Institut de veille sanitaire.
- Niewiadomski C., Aïach P. (2008), « Lutter contre les inégalités sociales de santé : politiques publiques et pratiques professionnelles », *Recherche, Santé, Social*.
- Organisation mondiale de la santé (2008), « Renouveau des soins de santé primaires dans les Amériques », *Rapport sur la position de l'Organisation panaméricaine de la santé*.
- Piketty H. (2008), *l'Economie des inégalités*, la Découverte, Paris.
- Wilkinson R. (2002), *l'Inégalité nuit gravement à la santé*, Cassini.

Maha Merezak (ISESCO, Rabat), *Exclusion financière, micro-finance et réduction des inégalités*.

Les inégalités constituent un défi de taille pour le développement. Leur accroissement ou leur maintien à un niveau élevé produisent des sociétés excluantes et instables.

Les tendances inégalitaires croissantes caractéristiques de la société mondiale se sont matérialisées dès le début des années 80 par le passage de la « grande compression » à la « grande divergence » des inégalités qui constitue depuis un phénomène multidimensionnel qui ne saurait être réduit à des variations relatives de revenus. Il se manifeste dans maints autres domaines : l'accès à l'éducation, au logement, aux soins, aux libertés individuelles. L'augmentation du seul PIB par tête, ndlr la croissance, ne conduit pas automatiquement à une amélioration des conditions de vie de tous, ndlr le développement. D'ailleurs, on constate que, paradoxalement, le développement sans précédent des nouvelles technologies de l'information, la consommation de masse à l'échelle de la planète et la globalisation ont engendré des sociétés où règne la fin

des solidarités, naguère nécessaires au fonctionnement des communautés. Cet aplatissement des valeurs se traduit par l'exacerbation du sentiment de manque comme un des fléaux de notre modernité : les sociétés sont dès lors plus animées par l'avoir que par l'être ainsi que par l'augmentation et l'intensification de la pauvreté subjective. La croissance de la production et de ces inégalités accentuée tout à la fois les désirs de consommation et l'impossibilité, de plus en plus cruellement ressentie, de les satisfaire.

C'est à ce titre que la référence à Amartya Sen est intéressante. Ce dernier aborde la notion de bien-être en se préoccupant plus des fonctionnements, des réalisations et des libertés des personnes que de la quantité de biens et services qu'elles consomment. Le point de vue de « l'efficacité » et celui de « l'équité » prennent ainsi le dessus sur la seule performance du marché.

Dans ce contexte, la pauvreté est définie comme une privation de *capabilités* et l'inégalité comme le fait d'une distribution inégale de ces *capabilités*. Ainsi, le développement, lorsqu'il combat la pauvreté, cherche à renforcer les *capabilités* des agents ou, plus précisément, les libertés réelles d'agir et d'être qui sont conférées par leur statut de personne ou d'acteur social.

Les stratégies de développement humain préconisées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2005) s'appuient sur ces principes. Elles mettent l'accent sur le renforcement des *capabilités*, personnelles comme collectives, au moyen de politiques sectorielles spécifiques. Elles visent, en tentant de combler les manques de *capabilités* à assurer une égalité de *capabilités* (Sen, 1982) afin de garantir l'équité entre les personnes.

Les services financiers, à travers la microfinance, sont pensés comme un moyen d'atteindre l'objectif de l'accroissement des revenus versus l'accroissement des capacités : les personnes sont plus autonomes et donc plus productives. Ainsi, l'exclusion bancaire et financière est, pour ceux qu'elle frappe, une atteinte aux capacités de vivre décemment et donc à une insoutenabilité de l'égalité des chances face à la bancarisation.

Or, l'utilisation de la micro finance dans des circonstances locales opportunes et avec des méthodes d'accompagnement appropriées révèle des efficacités dans la lutte contre l'exclusion financière et pour le développement local. Elle permet aux populations locales de renforcer leurs *capabilités* et d'être créatrices d'égalité des chances : autonomisation, renforcement des capacités des femmes (*empowerment*) et ce, grâce à des crédits de petite taille destinés à des personnes n'ayant pas accès aux institutions financières classiques.

En aidant les activités traditionnelles à se développer et à se formaliser, la microfinance contribue ainsi à l'égalité des chances, à la croissance et à l'emploi.

D'autre part, en termes de genre, il apparaît d'après les expériences menées à travers le monde que les femmes assument bien la responsabilité financière de la famille et du ménage, ce qui ne peut que promettre un impact plus grand sur le développement collectif.

Compte tenu de ses engagements dans l'économie sociale, le Maroc a, depuis une dizaine d'années, entamé des chantiers de développement économique et social dans un souci de réduction de la pauvreté et des inégalités. Parmi ceux-ci figurent l'appui à l'entrepreneuriat et l'offre de services financiers à des populations exclues du système bancaire classique.

Aujourd'hui, après une période d'euphorie (un portefeuille encours, à fin décembre 2009, de 4,86 milliards de dirhams et environ 925 000 prêts actifs), le secteur connaît une tendance baissière de ses encours. L'enjeu pour son repositionnement sur le marché est d'intégrer le marketing stratégique et opérationnel comme pilier de son développement à moyen et long terme.

La communication sera focalisée sur l'appréciation que l'on peut faire de la microfinance comme créatrice d'opportunités favorables à l'amélioration des *capabilités*. Dans un premier temps seront définies les innovations qui pourraient être introduites dans le secteur et qui tendraient vers moins d'inégalités socio-économiques : (rôle clé de la diversification de l'offre des produits de microfinance) :

- l'importance du mobile banking ;
- l'enjeu de la microfinance islamique comme réponse à une demande spécifique ;

Dans un second temps, la communication portera sur l'importance du marché rural pour les IMF (quasiment vierge aujourd'hui).

Cette présentation sera fondée sur une démarche théorique ayant comme référence essentielle les travaux d'Amartya Sen que l'on confrontera à des démarches empiriques : les expériences éprouvées du mobile banking d'Horus en Mongolie et au Sénégal seront exposées pour traiter de l'opérationnalisation de ce type de produit au Maroc et des modalités de sa mise en œuvre. La microfinance islamique telle que confirmée en Malaisie, au Yémen ou en Algérie (par des fonds sociaux de l'Etat) sera présentée comme une réponse à une demande spécifique en plein essor.

Mots-clés : Equité, justice, inégalités.

Classification JEL : D63.

Références bibliographiques

- Ballet J., Dubois J.-L., Mahieu F.-R. (2005), *L'Autre développement, le développement socialement soutenable*, l'Harmattan, coll. « éthique économique », Paris.
- Becker G. S. (2008), *Le Capital humain, une analyse théorique et empirique*, 1964.
- Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire (2009), *Tendances du secteur de la microfinance au Maroc*, premier semestre.
- Creusot A.-C., Poursat C. (2009), « Pour une meilleure inclusion financière: renforcer les institutions intermédiaires », revue *Tiers-Monde*, n° 197, janvier, mars.
- Grannovetter M. (1985), « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, 91 : 481-510.
- Merezak M. « Micro-finance ou bancarisation de masse au Maroc. Etat des lieux », revue interne de l'ISESCO. Observatoire de la Microfinance, *Rapport annuel 2008*.
- Sen A. (2000), *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris.
- Sen A. (2000), *Repenser l'inégalité*, Seuil, coll. « L'Histoire immédiate », Paris.
- Sen A. (2005), *Rationalité et liberté en économie*, Odile Jacob, Paris.
- PNUD, *Rapports 2007, 2008*.
- World Bank (2010), « Growth and Vulnerabilities in Microfinance », *CGAP*, february.

Aziz Iraki (Institut national d'aménagement et d'urbanisme, Rabat), *Gouvernance urbaine et inégalité spatiale : le cas des quartiers périphériques de Casablanca*.

Au Maroc, depuis les années 2000, se développe, au niveau national (notamment avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire), une vision prospective et stratégique qui met l'accent sur l'ouverture mondiale et sur la compétitivité des territoires. On constate l'abandon du dogme de l'équilibre territorial avec affirmation d'une politique « différentielle » et un questionnement sur la redistribution ou l'égal traitement de tous les territoires (« chaque territoire selon ses capacités, chaque territoire selon ses besoins » ou son rythme) avec un accompagnement des territoires les plus dynamiques au nom de l'efficacité économique. Si en parallèle s'affirme une approche en termes d'équité sociale avec un appui à des territoires défavorisés (INDH), comment et quelle place est accordée à ces espaces et à leurs habitants en tant que participants à la cohérence d'une société métropolitaine ? Quelles sont les procédures de mise en œuvre préconisées pour y arriver ?

A travers le cas des quartiers périphériques de Casablanca, les moyens financiers accordés à leur mise à niveau et le type d'intégration des besoins des populations et de leurs intermédiaires dans les organes de gouvernance interrogent encore une régulation politique fortement marquée par la main du pouvoir central.

Maurice Catin (LEAD, Université du Sud Toulon-Var), **Saïd Hanchane** (INE/CSE, Rabat) et **Abdelhak Kamal** (INE/CSE, Rabat ; LEST, CNRS, Aix-en-Provence), *Disparités urbaines, spécialisation sectorielle et croissance: le cas du Maroc.*

Le processus de développement économique conduit à de profondes transformations conjointes des structures économiques (spécialisations productives, redéploiement industriel, qualification de la main-d'œuvre, capacités technologiques, etc.) et des structures urbaines (taille urbaine, évolution des systèmes de villes). L'analyse des disparités urbaines suppose d'aborder en parallèle l'évolution des structures productives.

Les études empiriques portant sur la relation entre la nature, spécialisée *vs* diversifiée, des agglomérations spatiales et leur croissance ont connu un développement important depuis les travaux de Glaeser *et al.* [1992] et Henderson *et al.* [1995]. Ces auteurs ont proposé d'expliquer la croissance des secteurs d'activité dans une économie locale à l'aide d'indicateurs spécifiant le rôle des externalités de type MAR (Marshall, Arrow, Romer) (issues de la spécialisation), Jacobs (issues de la diversité) et Porter (générées par la concurrence locale).

L'objectif de ce travail est d'examiner l'importance de ces externalités dynamiques dans l'explication de la croissance économique locale dans le cas du Maroc, c'est-à-dire dans un pays en développement où les tentatives ont été plus réduites et sur une période relativement longue allant de 1985 à 1999. L'analyse est menée à un niveau de désagrégation spatiale et sectorielle fin (40 provinces et 18 branches d'activité) compatible avec les enseignements théoriques sur les économies d'agglomération et plus adéquat dans le cas d'une structure de production locale souvent parcellaire.

Comme dans Glaeser *et al.* [1992], Henderson *et al.* [1995] et en répliquant les apports méthodologiques de Combes [2000], nous estimons l'effet des structures initiales des provinces sur la croissance des secteurs d'activités retenus. Ceci étant, nous utilisons une technique d'estimation qui semble la plus adaptée à l'analyse des externalités locales. Même si certains travaux empiriques récents utilisent des données de panel (Bun et Makhloufi [2002], Lucio *et al.* [2002], Batisse [2002]), ils ne tiennent compte de l'hétérogénéité individuelle non observée que de façon additive et fondent par conséquent leur résultat sur l'hypothèse d'une homogénéité des effets des variables explicatives. Les externalités dynamiques sont supposées avoir le même impact sur l'ensemble des secteurs d'activité. Nous considérons ici que la croissance locale et l'impact des externalités dynamiques peuvent dépendre des caractéristiques propres à chaque secteur. Nous explorons cet aspect à l'aide d'un modèle à paramètres hétérogènes.

Cette évolution des structures industrielles et productives locales est à rapprocher avec celle de la dynamique urbaine pour mettre en évidence le rôle de la répartition géographique des activités. En effet, les agglomérations urbaines ne sont pas des points isolés mais s'inscrivent dans un maillage du territoire où des logiques économiques sont à l'œuvre. Au-delà de la considération des structures initiales et du jeu des externalités dynamiques, nous cherchons dans ce travail à resituer leur évolution, conjointement à celle de la hiérarchie urbaine, dans le cadre des étapes de développement.

Les résultats montrent l'importance de la spécialisation (externalités MAR) comme de la diversification (externalités Jacobs) et une certaine tendance au rattrapage de la région centrale (la métropole du Grand Casablanca), s'orientant vers des activités de moyenne technologie, par des provinces semi-périphériques attirant des industries de basse technologie et d'habillement. Le processus de déconcentration urbaine qui accompagne le développement est accéléré du fait de l'évolution des spécialisations productives, avec pour effet une dissipation du schéma centre/périphérie et une diffusion de la croissance de l'agglomération principale de Casablanca vers de nouveaux foyers urbains-industriels. L'évolution de la structure urbaine s'explique largement par la répartition géographique des activités et l'évolution des spécialisations productives qui accompagnent le développement et que traduit la courbe en cloche des inégalités urbaines et régionales.

Mots-clés : Externalités, structure industrielle, Maroc, spécialisation, croissance régionale, structure urbaine, degré de primatie.

Classification JEL : O11, O18, R11, R12, R30.

Mohamed Bejar (Inspection générale des administrations territoriales, ministère de l'Intérieur),
Les politiques publiques face aux inégalités territoriales

Les observations empiriques des inégalités s'accordent sur une forte corrélation entre les conditions initiales de l'espace et les indicateurs de développement des territoires. Ceux qui sont riches en ressources, naturelles ou construites, profitent davantage de la croissance, au détriment des territoires défavorisés.

Du côté de la théorie économique, les études des dynamiques de développement territorial clament que les possibilités de rattrapage sont substantielles. Preuve à l'appui, des régions ont pu devenir, dans un délai relativement court, des pôles régionaux de croissance. Cependant, le rôle des politiques publiques dans le redressement des inégalités entre territoires reste encore difficile à cerner. Entre la diversité des approches, la multiplicité des modalités de mesure et la complexité des voies de diffusion des fruits de la croissance, l'impact des politiques économiques et sociales sur les inégalités reste difficile à cerner.

Le cas marocain est un cas d'étude assez intéressant, du moins par sa dualité. Les inégalités s'aggravent entre certaines régions certes, mais des phénomènes de rattrapage sont perceptibles. Le dynamisme de la région Tanger-Tétouan est assez prometteur. Ce dynamisme semble être grandement tributaire de deux facteurs : l'importance des investissements publics et le comportement des acteurs locaux. En effet, la réalisation d'infrastructures et de projets structurants détermine fortement le niveau de croissance régional et participe à la résorption des inégalités interrégionales. Toutefois, le comportement des acteurs locaux détermine les modalités d'appropriation des dynamiques de développement territorial qui conditionnent le sens de l'évolution des inégalités intra-régionales. Ainsi, si les stratégies continuent d'être conçues et orchestrées au niveau central, elles doivent de plus en plus être pilotées au niveau local afin de permettre la nécessaire adaptation des modalités de mise en œuvre au contexte local.

Mots-clés : Inégalités, territoires, politiques publiques, développement territorial.

Classification JEL : H75, I18, I28, O11, O18, R10, R11, R58.

Abderrahmen Oustani (Université Mohammed V-Agdal, Rabat), *Politiques fiscales entre enjeux écologiques et contraintes sociales.*

La dimension sociale est une composante-clé du développement durable qui détermine la réussite de la croissance économique et la protection de l'environnement. Les politiques fiscales de droit commun ainsi que les réformes fiscales environnementales sont confrontées à l'épineux problème de compatibilité entre ces trois piliers du développement durable (économique, social et écologique). L'insertion de la dimension écologique dans les systèmes fiscaux des pays en voie de développement est nécessaire pour participer à l'efficacité de leurs politiques environnementales. Cependant, cette insertion doit être conçue dans le respect de l'équité sociale, de la justice environnementale et de la réduction des inégalités écologiques et territoriales.

Marquée par une quasi-régressivité générale, la fiscalité relative à l'environnement relève du principe de l'équivalence et néglige la capacité contributive. Or la dimension sociale est une composante cruciale des politiques économiques modernes qui ont opté pour le développement durable et humain. A cet égard, des mesures correctives s'imposent pour empêcher les effets socialement néfastes de ces politiques budgétaires environnementales.

Au Maroc, les déficits sociaux nés du désengagement social de l'État, du poids de la fiscalité indirecte, de l'inefficience des subventions et des transferts existants ont aussi accentué l'inégalité écologique.

En effet, cette inégalité prend plusieurs formes : inégalité d'accès de certaines couches aux ressources naturelles, inégalité devant le risque, inégalité dans la réaction aux risques, inégalité territoriale.

Face cette réalité, il est impératif de mettre en place des politiques budgétaires basées sur l'équité et la solidarité et de démocratiser les décisions fiscales et financières liées à l'environnement.

Mots-clés : Politique fiscale environnementale, réforme fiscale écologique, inégalité écologique, justice environnementale, dégressivité, effets redistributifs, équité.

RAPPORT D'ACTIVITE JUIN 2009 - JUIN 2010

Le présent rapport rend compte des activités de l'AMSE au cours de la période juin 2009-juin 2010. Il se divise en deux parties :

- organisation et structures ;
- animation scientifique.

Les procès-verbaux des réunions peuvent être consultés au bureau de l'AMSE (faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, université Mohammed V-Agdal, bd des Nations Unies, Rabat).

Réunions du Comité directeur et du Conseil d'administration

1. Comité directeur

- Vendredi 2 juillet 2009 (ordre du jour : évaluation du 3^e congrès ; programme de la rentrée).
- Jeudi 1^{er} octobre 2009 (ordre du jour : programme de la rentrée).
- Jeudi 10 décembre 2009 (ordre du jour : animation scientifique ; organisation du colloque de juin 2010 ; PUM ; site web).
- Jeudi 7 janvier 2010 (ordre du jour : animation scientifique ; organisation du colloque de juin 2010 ; Prix AMSE ; rapport *Questions d'économie marocaine*, site web).
- Jeudi 4 mars 2010 (ordre du jour : animation scientifique ; colloque de juin 2010 ; rapport *Questions d'économie marocaine*, divers).
- Jeudi 15 avril 2010 (ordre du jour : animation scientifique ; colloque de juin 2010 ; rapport *Questions d'économie marocaine*, divers).

2. Conseil d'administration

- Samedi 14 novembre 2009 (ordre du jour : programme d'activité 2009-2010 ; quatrième congrès (juin 2010) : appel à communications ; Prix de thèse 2009 et 2010 ; PUM ; rapport *Questions d'économie marocaine*, site web et RME ; Working Papers).
- Samedi 6 février 2010 (ordre du jour : organisation du colloque ; constitution du jury du Prix AMSE de thèse 2009-2010 ; PUM ; rapport *Questions d'économie marocaine*, divers).
- Samedi 8 mai 2010 (ordre du jour : organisation du colloque ; rapport *Questions d'économie marocaine*, divers).

Animation scientifique

1. Conférences

- Vendredi 23 octobre 2009 : Mohamed Cherkaoui (Directeur de recherche au CNRS et du Groupe d'études des méthodes de l'analyse sociologique à l'université Paris-Sorbonne et CNRS), *Etat de la recherche en sciences sociales au Maroc*.
- Mercredi 4 novembre 2009 : Fathallah Oualalou, *La crise économique mondiale: enjeux nationaux*.
- Mercredi 16 décembre 2009 : Najib Akesbi, *Au-delà de la loi de Finances 2010, les problèmes économiques de fond*.

- Vendredi 29 janvier 2010: Alain Lipietz (ancien député européen), *La crise actuelle et l'alternative écologiste* (en partenariat avec l'ONDH).
- Vendredi 26 février 2010: Emmanuel Dierckx de Casterle (ancien Représentant Résident du PNUD au Maroc), *Enjeux de la régionalisation : le développement territorial*.
- Mardi 2 mars 2010: Nizar Baraka (ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Affaires économiques et générales), *Les enjeux de l'économie sociale et solidaire dans le contexte de la crise économique mondiale*.
- Vendredi 5 mars 2010: A. Doumou (ancien Président de la Région de Marrakech), *La région: bilan d'une expérience et perspectives de réforme*.
- Mardi 27 avril 2010: R. Benmokhtar (Président de l'ONDH), *Economie civique et développement humain*.
- Lundi 24 mai 2010: Anne Le Strat (adjointe au Maire de Paris, chargée de l'Eau), *De la pertinence de la gestion déléguée de l'eau au Maroc*. Discutant: Mehdi Lahlou (Président de l'Association pour le Contrat mondial de l'eau, Maroc). Modérateur: Mounir Zouiten (Université Mohammed V-Souissi, Rabat).

2. Débats et tables rondes

- Jeudi 15 avril 2010: *Budget sensible au genre: où en est l'expérience marocaine ?* (intervenants: Abdeslam Benabbou, ministère de l'Economie et des Finances, direction du Budget, chef de division des Secteurs sociaux), Nalini Burn, conseillère régionale en BSG, UNIFEM, Rabat, Saïd Tounsi, Université Mohammed V, Agdal, Rabat; modérateur: Nouzha Lamrani, GREGED, Université Mohammed V, Agdal, Rabat).
- Mercredi 21 janvier 2009: *L'économie marocaine face à la crise financière* (intervenants: Lahcen Daoudi et Mehdi Lahlou; modérateur: Kamal Tazi Lebzour).

3. Caféco

Espace « convivial » d'échange et de débat, entre les économistes et entre ces derniers et le public large, sur les questions relatives à l'économie nationale, à ses dynamiques, à ses problèmes, à ses enjeux et à ses perspectives. L'échange se fait autour d'une publication (ouvrage, article, étude, rapport, enquête, etc.) ayant une pertinence au plan analytique et présentant un intérêt pour le public non spécialisé.

Caféco a lieu à la Médiathèque de la Fondation Mohammed VI de Promotion des œuvres sociales de l'Education-Formation (Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riad, Rabat).

Les rencontres sont organisées une fois par mois: le dernier mercredi de chaque mois de 17h à 18h30.

- Mercredi 28 avril 2010: N. Affaya et D. Guerraoui, *L'élite économique marocaine. Etude sur la nouvelle génération d'entrepreneurs*, ARCI/L'harmattan, Paris, 2009 (discutant: Mohamed Bouslikhane, professeur à l'INAU, Rabat, vice-président de l'AMSE).
- Mercredi 26 mai 2010: K. Askour, *Les réseaux de coopération productive au Maroc: cas de la filière agro-alimentaire*, PUM, Rabat, 2009 (discutant: Benhaddou Zerhouni, professeur à l'INAU, Rabat).

4. Colloque thématique et congrès

- Vendredi 11 et samedi 12 juin 2010: Colloque thématique *Quand les inégalités deviennent-elles insoutenables?*
- Samedi 12 juin 2010: Quatrième congrès de l'AMSE.

5. Working Papers

- Lobna Benhassen (Faculté des sciences économiques et de gestion, Sfax, Tunisie), « Le rôle de l'environnement économique dans l'étude des politiques éducatives: approche du modèle à générations imbriquées ».

- Abdouni Abdeljabbar (Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Settat) et Hicham Hanchane (IURS, Université Mohammed V-Souissi, Rabat, « Investissement direct étranger, capital humain et croissance économique : étude empirique en données de panel »).

6. Rapport Questions d'économie marocaine

- Parution prévue en octobre 2010.

7. PUM

- Khadija Askour, *les Réseaux de coopération productive au Maroc: cas de la filière agro-alimentaire*, 2009.

8. Prix AMSE de thèse 2009-2010

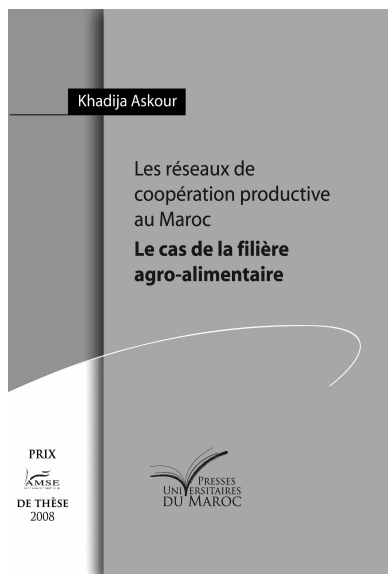
- Prochain prix : deux modifications du règlement intérieur ont été introduites par le Conseil d'administration : délai de candidature (fin décembre 2010) et cérémonie de remise du Prix 2009-2010 (avant fin mars 2011).

9. Convention

- Lundi 8 février 2010 : l'AMSE a signé une convention avec l'Observatoire national du développement humain (ONDH).



Déjà paru



A paraître : Questions d'économie marocaine 2010

ASSOCIATION MAROCAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES

FICHE D'ADHESION

Adhérent

- Nom et prénom :
- Titres et fonctions :
- Adresse :
- Téléphone :
- Fax :
- E-mail :
- Année d'adhésion

Les adhésions sont valables pour une année civile, quelle que soit la date à laquelle elles ont été réglées.

Montant de l'adhésion

- Personne physique : 200 Dh
- Institution : 1000 Dh
- Doctorant : 100 Dh

Les étudiants doivent obligatoirement joindre la photocopie de leur carte d'étudiant

La demande d'adhésion doit être adressée à :

Association marocaine de sciences économiques, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat, Maroc

E-mail : amse@menara.ma

L'adhérent reçoit un reçu de son paiement.

ASSOCIATION MAROCAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES

FICHE D'INFORMATION

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Titre ou fonction :

Institution :

Adresse professionnelle :

.....

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

E-mail :

Diplôme le plus élevé :

Spécialité(s) :

Titre de la thèse (préciser institution) :

.....

Date de soutenance :

Directeur de thèse :

Thèmes de recherche :

.....

.....

Publications académiques (à partir de la plus récente, se limiter à 5 références) :

.....

.....

.....

.....

Rapports et études (à partir du plus récent, se limiter à 5 références) :

.....

.....

.....

.....

Fiche à adresser à :

Association marocaine de sciences économiques, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales,
Boulevard des Nations Unies, BP 721, Rabat, Maroc

E-mail : amse@menara.ma

Site web : www.amse.com